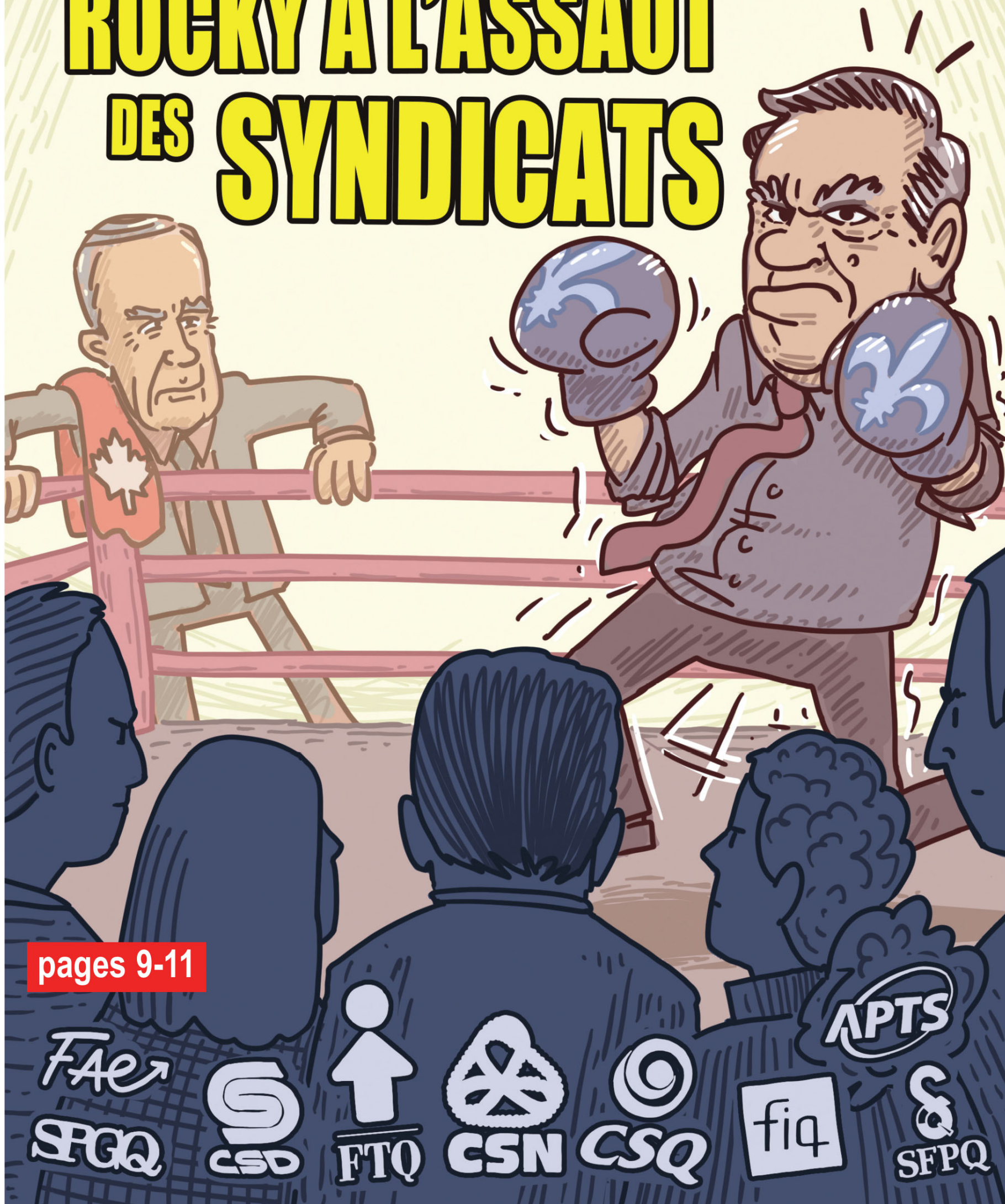


440

# L'AUT' JOURNAL

Octobre 2025 • avec une apostrophe pour apostropher

## ROCKY À L'ASSAUT DES SYNDICATS



pages 9-11

4270, boulevard Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4 • Téléphone : (514) 843-5236 • Télécopieur : (514) 843-5236 • Courriel : [info@lautjournal.info](mailto:info@lautjournal.info)



## ROCKY

Michel Rioux

Ainsi donc, il n'y a pas que Trump, qui a changé le ministère de la Défense en ministère de la Guerre, à avoir la guerre en tête et en paroles. François Legault n'était pas en reste récemment à l'occasion du caucus caquiste suivi du congrès de son parti. L'humeur était belliqueuse. Les mots batailles et guerres ont fait trembler les murs à Gatineau.

« J'ai le goût de me battre pour un troisième... », a-t-il lancé alors que le spectre de ce troisième lien me frappait l'esprit. Mais non! Il a dit avoir le goût de se battre pour un troisième... mandat... C'est à cet instant que le fantôme de Rocky Balboa est apparu.

À bien y penser, ces deux « troisièmes » sont aussi effrayants l'un que l'autre.

Il y avait quelque chose de surréaliste à voir députés et ministres rivaliser d'une affection débridée à l'endroit de leur chef, y allant devant les caméras d'embrassades, de poignées de mains et d'accolades bien senties. Un spectacle plutôt gênant que cette euphorie commandée et plutôt déplacée, alors que l'heure aurait dû être au recueillement qui sied d'ordinaire aux salons funé-

raires. Mais Legault leur a dit que ça lui avait fait du bien.

Le monde ordinaire appelle ça un show de boucane.

Il y a aussi du Rambo chez Legault, qui annonce tirer à vue sur la bureaucratie, l'insécurité et les syndicats. Vaste programme, avait dit de Gaulle après qu'un manifestant eut crié « Mort aux cons »!

La CAQ appuie sa guerre aux syndicats sur les révélations publiées dans *Le Journal de Montréal* où on apprenait que des délégués de la FTQ-Construction se livraient à des dépenses somptuaires. Le ministre Boulet s'en prend aussi au million de dollars et plus engagé par la Fédération autonome de l'enseignement pour contester en Cour suprême la loi 21. Disons qu'une organisation syndicale qui n'a même pas de fond de grève pour soutenir ses membres en conflit ouvre le flanc à la critique en agissant de la sorte. Pour ce qui est des dépenses faites par les organisations syndicales, je ne sais pas pour les autres, mais je sais qu'à la CSN, le rapport du trésorier déposé aux congrès a quasiment un pouce d'épaisseur. On y retrouve dans le détail les grandes comme les petites dépenses.

La CAQ s'appuie aussi sur une légende urbaine voulant que des votes

de grève soient pris à main levée à deux heures du matin quand il ne reste quasiment plus de membres dans la salle. Cette fois, la présidente de la FAE a donné la réplique au ministre en rappelant que des lois spéciales sont votées à quatre heures du matin à l'Assemblée nationale...

Mais là où il nous fait vraiment peur, c'est quand M. Legault nous dit qu'il « a quelque chose à apporter en économie et qu'il sait sur quel bouton pousser ». Voilà un gouvernement décoté, qui a engagé des milliards \$ dans des projets qui se sont révélés des canards boiteux, dont on ne cite plus les noms tellement ils sont présents dans nos mémoires.

Un dernier vient de s'ajouter à une liste déjà trop longue: Recyclage Carbone Varennes. Voilà un projet dans lequel 568 millions \$ d'argent public ont été gaspillés et qui vient d'être racheté par une entreprise de Toronto et Houston pour la somme de... 17 millions \$.

Et qui a payé les frais d'avocats de 159 000 \$ de Pierre Fitzgibbon, accusé d'avoir atteint à la réputation de la PDG de Québecor? Vous et moi. L'ex-ministre conserve son argent de poche pour aller à la chasse aux faisans, faut croire.

Prémonitoire ?

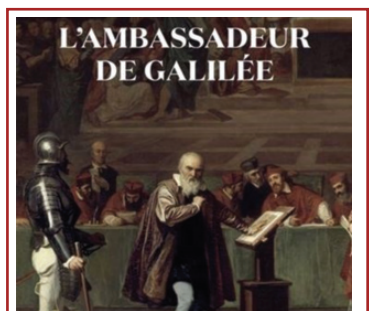
Quand la CAQ, avec l'appui du Parti libéral, a fait voter une hausse de 30 % du salaire des députés, avec un ajout de

10 000 \$ en août dernier, peut-être ces derniers pressentaient-ils qu'en 2026, ils se retrouveraient sans emploi, comme l'indique l'agrégateur de sondages Philippe B. Fournier selon qui aucun des députés de la CAQ ne serait réélu.

Mais il ne faut pas leur prêter de telles intentions. C'est à reculons qu'ils ont voté ces hausses. De force, n'écoulant que leur sens profond de la justice. Ça se voyait dans leur visage qu'ils étaient contrariés de se voter une augmentation de « rattrapage ». Leur abnégation devient palpable quand vient le temps de trancher dans les grandes questions. Aucun sacrifice ne saurait les faire reculer quand vient le temps d'affirmer une conviction, unanimement partagée dans leur cénacle, qu'elles et ils sont les meilleurs et qu'ils le méritent.

Certains chagrins sont, bien sûr, venus susurrer que le geste manquait d'élégance. Leur vertu n'étant plus à démontrer, on doit constater qu'elle est de celle qui se perd dans l'intérêt, comme les fleuves dans la mer, estimait dans son temps La Rochefoucauld.

Heureusement, les députés du PQ ont sauvé l'honneur de l'institution en se contentant des hausses consenties aux travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic. Ce qui leur a permis de verser quelque 80 000 \$ à plusieurs dizaines d'organismes communautaires. ◀



## Quand le soleil tournait autour de la terre

Lors de mon audience auprès du Saint-Père le 19 juin, j'eus la confirmation que la décision avait été prise lors du consistoire du 16 juin. Je lui demandai poliment, comme à chacune de nos rencontres, si le procès de Galilée allait bientôt finir.

À mon grand étonnement, Il me répondit qu'il était terminé et que Galilée serait très bientôt convoqué au Saint-Office pour recevoir sa sentence. Sa Sainteté avait une attitude bienveillante, mais Elle déclara qu'on ne pouvait que condamner fermement une opinion qui était fausse et contraire aux saintes Écritures, dont les mots proviennent de la bouche même de Dieu. (...)

De retour au palais, je ne soufflai mot de tout cela à Galilée si ce n'est pour lui dire que son livre serait probablement à l'Index. Je voulais éviter de faire allusion à la peine qui lui serait imposée, car Sa Sainteté m'avait ordonné de ne pas lui en parler pour alléger sa peine.

Je fus surpris lorsque, le matin du 21 juin, Galilée fut convoqué au Saint-Office pour un quatrième interrogatoire durant lequel on l'intima, sous menace de torture, de dire la vérité, avant de lui demander s'il tenait pour vraie l'opinion de Copernic sur le mouvement de la Terre. [...]

Le lendemain matin, revêtu de l'habit blanc du pénitent, Galilée fut conduit au couvent de Sainte-Marie de la Minerve, au centre de Rome, où il se présenta devant l'assemblée plénière des cardinaux du Saint-Office pour recevoir sa sentence. Il fut alors déclaré « véhémentement suspect d'hérésie » et condamné à la prison par le Saint-Office au gré de Sa Sainteté le pape. Son ouvrage fut également interdit et on lui imposa comme pénitence salutaire de réciter chaque semaine pendant trois ans les Sept Psaumes de la Pénitence. [...]

Souhaitant que toute la chrétienté soit mise au courant de la lourde sentence infligée à Galilée, le pape décréta que les textes du jugement et de l'abjuration devaient être lus dans tous les diocèses en présence des professeurs de philosophie et de mathématiques et ensuite affichés publiquement pour que tous sachent que les idées de Copernic (La Terre tourne autour du Soleil) véhiculées dans l'ouvrage de Galilée étaient incompatibles avec la foi chrétienne et ne pouvaient être enseignées. C'est ainsi que toute l'Europe apprit la triste nouvelle. ◀

L'ambassadeur de Galilée  
Yves Gingras et William R. Shea  
Boréal, 2025

Journée mondiale de la santé mentale

Parce que la santé mentale du personnel scolaire compte aussi.

En éducation, il est primordial d'offrir un milieu qui soit sécuritaire.

La peur et la violence : c'est la goutte de trop !

Syndicat de Champlain(CSQ)

Personnel enseignant et de soutien

Le palmarès

Les 25 plus grandes fortunes québécoises

**Pierre Dubuc**

Dans son édition du 12 juillet 2025, les journalistes Harry North and Jacob Serebrin de la « Montreal Gazette » ont publié la liste des 25 plus grandes fortunes du Québec et des empires derrière ces fortunes.

Pour faire partie du palmarès, il fallait une fortune évaluée à plus d'un milliard de dollars (G\$). Les 25 possèdent

87 milliards (G\$). Les cofondateurs de Couche-Tard, Alain Bouchard, Jacques D'Amours, Richard Fortin et Réal Plourde font partie du palmarès et totalisent des avoirs de plus de 17 milliards (G\$).

Selon les auteurs de l'article, les données financières des entreprises privées et des firmes d'investissement familiales sont difficiles à obtenir. La liste est donc sans doute en-deçà de la réalité. Les milliardaires du Québec



sont fort probablement plus riches qu'il n'apparaît dans ce palmarès. Ajoutons qu'il serait intéressant de connaître le montant de leurs impôts.

**1. Alain Bouchard et sa famille – 9 (G\$).**

Il a fondé Alimentation Couche-Tard en 1980. L'entreprise possède 17 000 magasins dans plus de 30 pays. Sa femme, Sandra, a créé une fondation avec des actifs de plus de 150 millions \$.

**2. Naomi, Sharon et Danna Azrieli – 7,7 (G\$).**

Les filles de David Azrieli dirigent le Azrieli Group, un promoteur immobilier israélien. Elles sont à la tête de la Azrieli Foundation, la plus importante fondation familiale au Canada.

**3. La famille Desmarais – 7 (G\$).**

La famille Desmarais a transformé Power Corporation en un conglomérat financier multinational.

**4. La famille Saputo – 6 (G\$).**

Saputo Inc. est un des dix plus importants transformateurs de produits laitiers dans le monde.

**5. Robert Miller – 5,3 (G\$).**

Il a créé Future Electronics en 1968, devenu un des plus importants distributeurs de produits électroniques. En 2024, il a été arrêté et accusé de crimes sexuels.

**6. Lawrence Stroll – 5 (G\$).**

Ce Montréalais a fait fortune dans la mode avec des investissements dans Tommy Hilfiger and Michael Kors. En 2018, il a acheté l'équipe Force India de la Formule un.

**7. Ryan Cohen – 4,8 (G\$).**

Il a cofondé Chewy en 2011, vendu en 2017 ses parts dans Petsmart pour 4,5 (G\$). Il est aussi PDG de Gamestop. Il a également des investissements dans Apple et Alibaba.

**8. Jacques D'Amours – 4,3 (G\$).**

Il est un des cofondateurs de Couche-Tard.

**9. Stephan Crétier – 3,8 (G\$).**

Il a fondé GardaWorld en 1995. L'entreprise est présente dans 45 pays.

**10. La famille Coutu – 3,8 (G\$).**

Le Groupe Jean Coutu a vendu ses pharmacies à Metro en 2018 pour 4,5 (G\$). La fondation est toujours active avec des actifs de plus de 600 million \$.

**11. Serge Godin – 3,7 (G\$).**

Il a cofondé CGI en 1976. Depuis 2025, il copréside le conseil d'administration.

**12. Pierre Karl Péladeau – 3,1 (G\$).**

Il est à la tête de Québecor.

**13. Les familles Bombardier et Beaudoin – 2,9 (G\$).**

Claire, la fille de Joseph-Armand Bombardier, l'inventeur de la moto-neige, a épousé Laurent Beaudoin, qui a contribué à la croissance de l'entreprise.



**14. Andrew Lutfy – 2,5 (G\$).**

Il a dirigé le Groupe Dynamite et Carbonleo, le promoteur du mégaprojet Royalmount.

**15. Richard Fortin – 2,3 (G\$).**

Il est un des cofondateurs de Couche-Tard.

**16. Philip Fayer – 2,1 (G\$).**

Il a fondé Nuvei en 2003.

**17. La famille Molson – 2 (G\$).**

La famille a fondé la brasserie en 1786. Geoff contrôle le Canadien de Montréal, le Centre Bell et le promoteur de spectacles Evenko.

**18. La famille Kruger – 1,9 (G\$).**

Joseph Kruger a fondé la papetière en 1904.

**19. La famille Goodman – 1,7 (G\$).**

Morris Goodman a cofondé Pharmascience, une des plus importantes entreprises pharmaceutiques au Canada.

**20. Stephen Jarislowsky – 1,5 (G\$).**

Il a fondé Jarislowsky Fraser en 1955, une firme d'investissements et de gestion de fonds de retraite. Il l'a vendu à la Scotiabank en 2018.

**21. Réal Plourde – 1,5 (G\$).**

Il est un des cofondateurs de Couche-Tard.

**22. Guy Laliberté – 1,3 (G\$).**

Il cofondé le Cirque du Soleil en 1984.

**23. La famille Rossy – 1,2 (G\$).**

Larry Rossy a créé Dollarama en 1992.

**24. La famille Lassonde – 1,2 (G\$).**

Pierre Lassonde a cofondé la minière aurifère Franco-Nevada.

**25. John Macbain – 1,1 (G\$).**

Il a acquis la Trader Classified Ads en 1987 et l'a transformé en une entreprise globale. ◀

La Palestine et l'esprit colonialiste du Canada

L'annonce tonitruante de la « reconnaissance » d'un État palestinien par le premier ministre Carney est non seulement imprégnée d'un esprit colonialiste, typique de ce pays, mais aussi contraire au droit fondamental des peuples de disposer librement d'eux-mêmes, principe fondateur de la Charte des Nations Unies. « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. » (Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies – résolution 2200A (XXI))



Or, le premier ministre canadien décrète que c'est l'Autorité palestinienne qui doit gouverner l'éventuel État palestinien, même si cette institution a été maintes fois rejetée par les Palestiniens, et que le Hamas ne doit « jouer aucun rôle dans la gouvernance future de la Palestine ».

Et vlan! D'un coup de baguette Mark Carney fait disparaître le droit du peuple palestinien de disposer librement de lui-même en lui imposant une camisole de force conçue par et pour les pays occidentaux.

Quand les colonies africaines et asiatiques, de l'Inde à la Guinée en passant par l'Algérie et l'Afrique du Sud, ont obtenu leur indépendance, auraient-elles accepté que des pays comme le Canada leur disent qui devait gouverner?

Un Québec indépendant accepterait-il?

Poser la question, c'est y répondre. ◀

ROBIN PHILPOT

Le billet

Michel Rioux

1

La culture

Pierre Sormany

3

L'économie nationale

Gabriel Ste-Marie

5

L'immigration

Anne Michèle Meggs

6

La langue

Charles Castonguay

7

Élections municipales

Marc Nantel

8

La page éditoriale

Pierre Dubuc

9

Le mouvement syndical

Sylvain Martin

10

Le mouvement syndical

Luc Allaire

11

Les télécommunications

Orian Dorais

13

La laïcité

Marie-Claude Girard

15

Le temps de lire

Simon Rainville

17

440

L'AUT JOURNAL

Octobre 2025 - avec une apostrophe pour apostropher

4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204,  
Montréal (Québec) H2W 1Z4

Téléphone : (514) 843-5236  
Internet : info@lautjournal.info

Envoi de publication canadienne  
Numéro de convention : 40050148

2025, Dépôt légal  
Bibliothèque nationale  
ISSN : 0833-8965

Imprimé par les travailleuses et travailleurs  
syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho

## La culture

## Deux rapports remis au ministre Mathieu Lacombe

## Un programme ambitieux

Pierre Sormany

**M**athieu Lacombe, le ministre québécois de la Culture et des Communications, s'est donné bonne presse, ces derniers mois. Du côté de la CAQ, c'est plutôt rare! Les rapports qu'il a commandés auprès de deux comités d'experts ont été fort bien reçus.

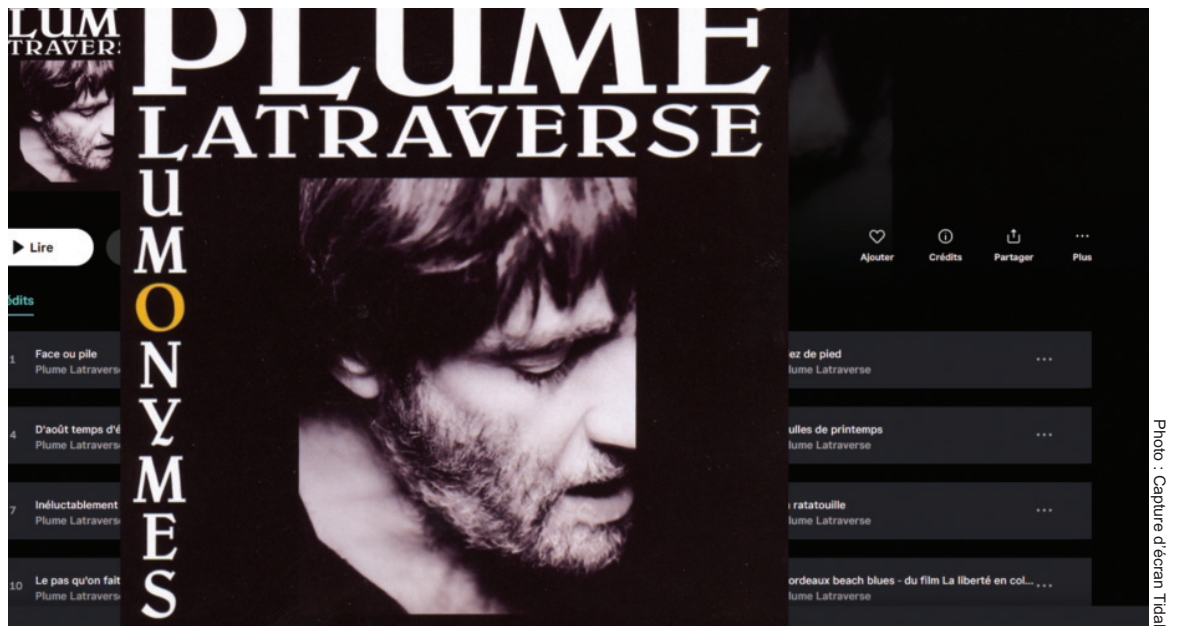
## LA « DÉCOUVRABILITÉ »

Le premier, livré en janvier 2024, portait sur la « découvrabilité » des contenus culturels québécois à l'heure du numérique. L'enjeu : comment permettre aux citoyens de repérer plus facilement des contenus francophones, alors que l'audiovisuel est de plus en plus distribué par des plateformes comme YouTube, Netflix, Amazon ou Disney, que la musique passe par

Spotify, que les nouvelles téléconectées nous proposent Hulu, Prime Video ou Apple TV? Ce qu'on ne voit pas finir par ne pas exister!

Ce premier rapport, je l'avoue, m'avait laissé plutôt froid. Peut-être est-ce dû à la présence de Louise Beaudoin parmi les auteurs, mais la majorité des recommandations me semblaient faire appel à la diplomatie : on demandait à Québec de négocier avec l'UNESCO, l'Union européenne ou la Francophonie pour développer des approches et des outils communs.

C'est nécessaire sans doute, mais quand on sait à quel point les instances internationales sont réticentes à affronter les géants du Web, au risque de se mettre à dos Donald Trump, on pouvait craindre que rien n'aboutisse à court terme.



Comment permettre aux citoyens de repérer plus facilement des contenus francophones, alors que l'audiovisuel est de plus en plus distribué par des plateformes et que la musique passe par Spotify?

Il s'agissait aussi, pour les auteurs, d'inviter le Québec à négocier de nouveaux pouvoirs face à Ottawa, en démontrant que le gouvernement du Québec était le mieux placé pour défendre ce dossier de la découvrabilité des contenus francophones. Vingt mois plus tard, il faut se rendre à l'évidence : Ottawa refuse l'idée d'une telle entente avec le Québec, tout comme il s'est opposé, lors de la rencontre à l'UNESCO cet été, à la mise en place d'un instrument juridique international contraignant pour les grandes plateformes numériques, comme le soulignait Jacques Laflamme, ancien sous-ministre adjoint aux politiques culturelles et de communications du Québec, dans un article récent du *Devoir*.

Le rapport sur la souveraineté culturelle recommandait tout de même l'adoption par Québec d'une loi forte pour imposer aux géants de la distribution la mise en valeur des contenus québécois. Le gouvernement du Québec a effectivement donné suite à cette recommandation en faisant adopter le projet de loi 109 qui donne désormais au ministre la « possibilité » d'imposer par règlement diverses obligations quant à l'offre de produits culturels québécois et de négocier les mesures concrètes avec les distributeurs. Pour le moment, on attend encore les règlements en question.

Reste à voir comment les entreprises visées réagiront. Rappelons leur opposition féroce à la taxe sur les services numériques que le gouvernement canadien devait imposer à compter du 1<sup>er</sup> juillet, et que Mark Carney a abandonnée devant les menaces de Donald Trump. Sept milliards \$ de revenus pour les quatre premières années, sacrifiés sans rien obtenir en retour.

## SOUFFLER LES BRAISES

Le second rapport, remis à Mathieu Lacombe en septembre 2025, me semble beaucoup plus concret. Il vient compléter le précédent, en esquisant une véritable stratégie nationale de l'audiovisuel.

Le constat de départ est alarmant : « Le secteur audiovisuel québécois ne traverse pas une simple période d'ajustement. Il fait face à une reconfiguration profonde. La télévision linéaire s'efface peu à peu, pendant que les publics plus jeunes désertent les écrans traditionnels au profit de plateformes numériques internationales. Dans ce paysage saturé, façonné par l'intelligence artificielle, les algorithmes de recommandation et une segmentation fine des usages [...], nos œuvres locales peinent à se faire une place durable [...]. Produire ne suffit plus : il faut émerger, et se faire désirer » (p. 52).

Autrement dit, la possibilité de découvrir les produits culturels ne suffira pas, si on n'arrive pas à ranimer la vitalité de nos créateurs, à produire des contenus de haut niveau, et à les rendre désirables auprès des jeunes, comme ce fut le cas dans les années 1970 et 1980.

## ÉLARGIR LE MANDAT DE TÉLÉ-QUÉBEC

En gros, la stratégie proposée repose sur l'élargissement du mandat de Télé-Québec, dont le budget annuel passerait de 94 à 300 M\$, avec suppression de la publicité de son modèle d'affaires et la mise en place de studios de création. On propose aussi de hausser les budgets de la SODEQ (de 93 à 170 M\$), en y intégrant le secteur du jeu vidéo, de hausser l'enveloppe dévolue aux développements de nouvelles offres audiovisuelles (de 60 à 95 M\$), d'élargir les crédits d'impôt offerts à la presse écrite pour inclure les journalistes de la radio, de la télé et du Web.

On veut assurer la présence de contenus et de récits autochtones et réserver 30 % des enveloppes pour les productions jeunesse. Miser également sur les nouveaux formats, accessibles sur les plateformes que fréquentent les jeunes.

Une partie importante de la stratégie culturelle mise ensuite sur l'école pour stimuler la littérature numérique et faire découvrir les produits audiovisuels québécois, et sur la création de plateformes concertées où toutes les pro-

ductions audiovisuelles québécoises seraient accessibles.

Ici, les auteurs se sont bien gardés de cibler les domaines de compétence fédérale. « Nous avons choisi, écrivent-ils, de nous concentrer sur ce qui peut être fait ici et maintenant. Nous savons que le Québec, comme province, n'a pas pleine juridiction sur l'audiovisuel et les télécommunications, mais nous avons la conviction qu'il peut agir avec lucidité, rigueur et ambition. Nous avons exploré, avec l'aide d'experts, les outils déjà disponibles pour que le Québec puisse reprendre la main. Ces leviers existent. La question n'est donc plus de savoir s'ils sont là, mais bien si l'on a la volonté politique de les activer. »

On peut l'espérer, certes. Mais se rappeler aussi que ce n'est pas la première fois qu'un comité d'experts recommande d'élargir le mandat et les budgets de Télé-Québec. En vain. Que les budgets dévolus à la culture, s'ils ont progressé un peu sous le gouvernement actuel, n'atteignent pas ce que nécessiterait notre situation minoritaire en Amérique. Et que le gouvernement québécois actuel n'a qu'un an à faire avant les prochaines élections... une année qu'il a inscrite dans un contexte de restrictions budgétaires. Mathieu Lacombe aura-t-il la marge de manœuvre requise pour mettre en place cette politique?

**Autre bémol : les auteurs soulignent aussi que, pour réussir pleinement ce nouvel allumage des braises de notre culture, Québec devrait tenter de reprendre la gestion complète du crédit d'impôt fédéral, gérer directement les traités de coproduction et les ententes avec les pays francophones, mettre à jour la Loi sur le droit d'auteur en fonction des nouveaux défis de l'intelligence artificielle, notamment, créer un conseil de la radiodiffusion et des télécommunications québécois, et mettre en place un filet social pour les artistes et les artisans du milieu de la production audiovisuelle. Autant d'outils qui nous échappent encore. ◀**

# La question constitutionnelle

La Loi sur les mesures de guerre est dotée d'une clause dérogatoire

## Deux faits historiques sur la clause dérogatoire

André Binette

**P**our mieux comprendre le débat sur la clause dérogatoire dans la Loi sur la laïcité de l'État (loi 21), deux faits sont pertinents :

**1. La clause dérogatoire dans la Constitution du Canada vient de la gauche canadienne.**

Dans les négociations menant au compromis politique entre les neuf provinces anglophones et le gouvernement fédéral en novembre 1981 qui a permis le rapatriement de la Constitution, l'ajout d'une clause dérogatoire à la *Charte canadienne des droits et libertés* (l'article 33) a été proposé par Allan Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan. Cette information m'a été confirmée personnellement cet été par le professeur John Richard, alors conseiller de M. Blakeney et plus tard député. MM. Blakeney et Richard étaient des néo-démocrates.

La clause dérogatoire a été le principal élément du compromis politique. Ces négociations ont été rendues nécessaires par un jugement de la Cour suprême rendu quelques semaines plus tôt, le *Renvoi sur le rapatriement*, qui exigeait le consentement d'une majorité substantielle de provinces sans nécessairement inclure le Québec. Jusque-là, Ottawa n'avait l'appui que de deux d'entre elles.

Le compromis politique qui a isolé le Québec a été négocié par Roy Romanow, ministre de la Justice de la Saskatchewan, agissant au nom des neuf provinces, et Jean Chrétien, ministre de la Justice du Canada. Il a été facilité par l'Ontario. Le but de la clause dérogatoire était de préserver la souveraineté parlementaire contre une judi-

ciarisation excessive des droits fondamentaux. Son usage devait être soumis uniquement au jugement des électeurs dans la démocratie canadienne.

Si elle est fidèle à sa méthode habituelle d'analyse historique, la Cour suprême rappellera cette intention des constituants de 1982. Les acteurs politiques et idéologiques actuels, dont plusieurs semblent avoir bien besoin d'un cours d'histoire constitutionnelle, devront en prendre acte. Attendez-vous à la version judiciaire du récit de la nuit des longs couteaux, qui pourrait être ni celle des uns ni celle des autres. Elle pourrait rouvrir d'anciennes plaies et susciter de nouvelles accusations que la négociation constitutionnelle n'a pas été conduite de bonne foi. La Cour suprême sait très bien qu'il s'agira de son jugement le plus marquant depuis le *Renvoi sur la sécession du Québec* en 1998.

Dans ses mémoires, Jean Chrétien relate que Trudeau père lui a reproché l'inclusion de la clause dérogatoire dans la Constitution. Il affirme lui avoir répondu : « Pierre, tu l'as approuvé ». Ce fut un rare sujet de désaccord entre ces anciens premiers ministres libéraux.

**2. L'usage le plus lourd de la clause dérogatoire est venu de Pierre Elliott Trudeau dans la crise d'Octobre.**

Le père de la Charte canadienne s'est souvent distingué par ses contradictions. En 1970, la clause dérogatoire n'existait pas encore dans la Constitution. Elle existait cependant depuis 1960 dans la *Déclaration canadienne des droits*. Cette loi, qui existe toujours, s'applique uniquement aux autres lois fédérales. Lorsqu'elle a été adoptée, une clause dérogatoire fut ajoutée immédiatement à la *Loi sur les*



Les opposants à la loi 21 demandent à la Cour suprême d'aujourd'hui de contredire celle de 1988. Ils demandent que Trudeau ait le dernier mot posthume contre Lévesque.

*mesures de guerre* de 1914, afin de la soustraire à l'application de la Déclaration. La *Loi sur les mesures de guerre* dotée d'une clause dérogatoire fut mise en œuvre une seule fois pour suspendre l'ensemble des libertés fondamentales au Québec. L'usage de la clause dérogatoire par le Québec ou les autres provinces est loin d'avoir atteint ce niveau de gravité.

Il est inquiétant de penser à l'usage éventuel de la clause dérogatoire en matière de droit criminel, comme Trudeau père l'a fait et comme Pierre Poilievre en a exprimé l'intention. Le droit canadien permet des dérogations aux droits fondamentaux en matière criminelle que le droit international interdit. C'est déplorable. À cet égard les admirateurs de la Charte canadienne n'ont pas de quoi pavoiser. Le droit cri-

minel est entièrement de compétence fédérale.

La *Loi sur les mesures d'urgence*, qui a remplacé la *Loi sur les mesures de guerre*, est soumise à la Charte canadienne, qui est elle-même soumise à la clause dérogatoire. Le problème est surtout fédéral. Il est probable que le seul moyen de le régler est de rouvrir la Constitution.

Pierre Trudeau a défendu brièvement la clause dérogatoire après novembre 1981. Il a déclaré qu'elle n'avait pas suscité beaucoup de controverse dans le passé. Il était le mieux placé pour le savoir.

Il a changé d'avis lorsque René Lévesque a inséré des clauses dérogatoires à la Charte canadienne dans cha-

cune des lois du Québec pour protester contre le rapatriement. L'arrêt Ford de la Cour suprême en 1988 a déclaré valides ces centaines de clauses dérogatoires préemptives.

Cet arrêt n'a pas plu à Trudeau père qui a combattu la clause dérogatoire après l'avoir adoptée. Il ne souhaitait pas qu'elle puisse servir à affirmer l'identité nationale du Québec. Les opposants à la loi 21 demandent à la Cour suprême d'aujourd'hui de contredire celle de 1988. Ils demandent que Trudeau ait le dernier mot posthume contre Lévesque, alors qu'elle avait commis l'erreur selon eux de donner raison à ce dernier. ◀

L'auteur est constitutionnaliste

# PRENDRE LES — DEVANTS

Invitées : Véronique Hivon et Valérie Beaudoin

Découvrez l'épisode 1 de la 4<sup>e</sup> saison du balado!

**CSQ**  
Centrale des syndicats  
du Québec

prendrelesdevants.com



# L'économie nationale

## Un stratagème pour contourner la loi

### Nouvelle menace sur la gestion de l'offre

Gabriel Ste-Marie

Début octobre, « The Globe and Mail » a publié un article préoccupant concernant l'avenir de la gestion de l'offre au Canada. Selon des sources anonymes, le gouvernement fédéral étudierait des moyens d'augmenter l'accès des produits laitiers américains au marché canadien, dans le but d'améliorer ses relations avec l'administration Trump.

Cette nouvelle est d'autant plus surprenante que, le printemps dernier, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité le projet de loi C-202, porté par le Bloc Québécois, visant à protéger intégralement la gestion de l'offre dans le cadre de toute renégociation ou nouvel accord commercial. Ce projet de loi, qui avait été bloqué pendant près de deux ans par le Sénat sous sa précédente version (C-282), a finalement reçu la sanction royale le 26 juin dernier.

#### DE NOUVELLES BRÈCHES

Rappelons que la gestion de l'offre couvre les secteurs du lait, du poulet, du dindon et des œufs. Ce système repose sur la planification de la production au moyen des quotas pour répondre à la demande et sur la fixation des prix en fonction des coûts de production. Il permet de maintenir des fermes familiales viables, de garantir des normes de qualité élevées et d'assurer une occupation dynamique du territoire rural.

Or, à chaque brèche dans ce système, ce sont des parts de marché qui sont cédées aux mégafermes industrielles étrangères, souvent moins soucieuses de la qualité et du bien-être animal. Lors des derniers accords commerciaux majeurs — l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), le Partenariat transpacifique (PTPGP) et l'accord avec l'Union européenne (AECG) — des concessions ont été faites au détriment de la gestion de l'offre.

Le Bloc Québécois avait alors obtenu l'adoption d'une motion pour que des compensations soient versées aux producteurs touchés. Mais l'objectif principal restait de mettre fin au démantèlement progressif du modèle, d'où l'importance du projet de loi.

Malgré cette protection législative, le gouvernement Carney envisagerait de modifier l'attribution des contingents d'importation de fromage, sans toutefois changer les volumes ni passer par une nouvelle loi.

Actuellement, et cela a été une « victoire de corridor » — pour reprendre l'expression du porte-parole du Bloc Québécois Yves Perron — 80 % de ces quotas d'importation ont été accordés à des transformateurs d'ici. Contrairement aux détaillants, les transformateurs vont choisir des produits importés qui concurrencent moins les fromages produits au Québec et où la marge de profit des détaillants sera semblable à celle sur les fromages



Photo : CANVA

La gestion de l'offre, c'est l'outil qui permet de maintenir le modèle des fermes familiales partout dans nos campagnes et donc d'assurer l'occupation du territoire.

locaux. L'autre 20 % du contingent est accordé à des surtransformateurs et à des distributeurs.

Le plan évoqué dans l'article du *Globe and Mail* consisterait à transférer une part plus importante de ces quotas aux détaillants, qui pourraient alors privilégier des fromages américains à plus forte marge, au détriment des produits québécois. Cette stratégie favoriserait notamment les producteurs du Wisconsin, principal État américain exportateur de fromages, où le modèle industriel a provoqué la disparition de milliers de fermes familiales.

Là-bas, l'organisation du secteur laitier est basée sur la production accrue, notamment dans le but d'exporter à bas

prix l'excédent de production. D'où l'intérêt de pouvoir faire leur dumping dans l'économie canadienne, au détriment de nos producteurs québécois.

En somme, après avoir adopté une loi pour sécuriser la gestion de l'offre, il est incompréhensible que le gouvernement fédéral cherche à en contourner l'esprit. Il semble vouloir offrir une victoire commerciale à Donald Trump, sans obtenir de concessions en retour — comme en témoignent l'abandon de la taxe sur les géants du Web, le retrait des contretarifs et l'exemption des multinationales américaines de l'impôt minimum mondial.

À défaut d'arriver à faire du dumping pour le lait, le gouvernement Carney s'apprêterait à suggérer à Donald Trump que ce sera possible de le faire pour le fromage. Même si la gestion de l'offre est présente dans toutes les provinces, sa part est plus importante au Québec. À titre illustratif, 66 000 emplois sont liés au secteur laitier au Québec. Il n'est pas étonnant que lorsque le voisin canadien-anglais fait des choix, ce sont souvent les intérêts de notre nation qu'il choisit d'abord de sacrifier.

Il est impératif que le gouvernement respecte la volonté unanime du Parlement et cesse de jouer en coulisses avec l'avenir de nos fermes et de notre souveraineté alimentaire.

#### LE CONTRE-EXEMPLE EUROPÉEN

L'Union européenne a aboli ses quotas laitiers en 2015 et cela n'a mené à rien de bon pour les fermes familiales et l'occupation du territoire. Cette libéralisation a entraîné une volatilité accrue des prix. Les fermes familiales, souvent incapables de suivre le rythme, ont été contraintes de s'agrandir ou de fermer. La tendance est claire : concentration des exploitations, industrialisation du secteur et disparition progressive du modèle agricole traditionnel dans plusieurs régions. On parle de disparition de plusieurs dizaines de milliers de fermes.

Le Royaume-Uni a vu émerger des projets de mégafermes laitières, menaçant le modèle familial traditionnel. Face à cette intensification, une opposition citoyenne et environnementale s'est organisée. Les impacts sur le paysage rural, la biodiversité et le bien-être animal sont au cœur des préoccupations.

Des mouvements de boycottage ont vu le jour, dénonçant les dérives de l'industrialisation agricole et appelant à une consommation plus responsable. Ceci n'a tout de même pas empêché une importante concentration et une diminution marquée du nombre de fermes familiales.

#### DES MÉGAFERMES DE 10 000 VACHES

Aux États-Unis, le marché est libéralisé avec des soutiens indirects, comme le programme Dairy Margin Coverage (DMC), qui compense les écarts entre les prix du lait et les coûts d'alimentation. Leur modèle favorise les grandes exploitations. Dans des États comme le Wisconsin ou l'Idaho, les fermes de plus de 10 000 vaches sont devenues monnaie courante. Les fermes familiales, en déclin, cèdent la place à des mégafermes orientées vers l'exportation. Depuis 2017, ce sont 15 000 fermes familiales qui ont cessé leurs activités.

La Nouvelle-Zélande demeure le premier exportateur mondial de produits laitiers. Son climat permet une production extensive à faible coût, avec des troupeaux en pâturage toute l'année.

Si cette compétitivité lui assure une forte présence sur les marchés mondiaux, elle impose une pression constante sur les producteurs. Les fermes familiales doivent s'adapter aux exigences du marché mondial, souvent en s'intégrant.

Partout où la gestion de l'offre a été affaiblie ou est absente, la tendance est à la concentration des fermes et à l'industrialisation. L'absence de régulation entraîne une forte volatilité des prix, rendant la planification difficile pour les producteurs et réduisant le nombre de fermes familiales de façon importante.

#### UN MODÈLE À PRÉSERVER

Les fermes familiales résistent mieux dans les pays où des mécanismes de protection sont maintenus. Comme on le constate, la gestion de l'offre n'est pas qu'un outil économique, c'est un choix de société. En ce qui nous concerne, c'est l'outil qui permet de maintenir le modèle des fermes familiales partout dans nos campagnes et donc d'assurer l'occupation du territoire, en s'assurant d'avoir un modèle durable et un produit de qualité à un prix basé sur les coûts de production et qui ne dépend pas de subventions. ◀

L'auteur est député du Bloc Québécois



**PROTÉGEONS  
LES EMPLOIS  
AU CANADA**



## Sélectionner des personnes avec enfants d'âge scolaire

### Planifier avec un objectif linguistique

Anne Michèle Meggs

Quelles sont les attentes du gouvernement relatives au système d'immigration?

Voilà, à notre avis, la question la plus importante et la plus complexe à résoudre lors de la planification pluriannuelle de l'immigration. Les objectifs du Québec à cet égard lui sont très spécifiques, compte tenu de sa situation géopolitique, linguistique et culturelle.

#### QUELS SONT LES OBJECTIFS DÉMOGRAPHIQUES?

La démographie comprend plusieurs volets : la taille de la population, la structure des âges, les taux de fécondité et de décès, ainsi que les déplacements internes et externes. Dans l'avis (*Les défis d'une politique d'immigration pour le Québec*) que le démographe Marc Termote a préparé à la demande du ministère, il est définitif : « Il faut accepter que désormais l'immigration internationale sera quasiment le seul "moteur" de l'évolution démographique du Québec » et « il nous faut également accepter que l'immigration internationale est aussi le seul facteur démographique sur lequel on puisse agir de façon significative. » (Termote, p. 4)

Quels sont nos objectifs sur le plan de la démographie? Voulons-nous augmenter la taille de la population du Québec, la maintenir à peu près telle quelle, ou sommes-nous à l'aise avec une baisse de la population? La taille de la population influence l'économie. Sommes-nous prêts à adopter la décroissance?

L'économiste Pierre Fortin accepte une baisse temporaire de la population

pour mettre de l'ordre dans le système d'immigration, mais quels sont les objectifs du gouvernement à moyen et à long terme?

Quelle priorité faut-il donner à l'enjeu du poids démographique du Québec au sein du Canada?

Termote propose deux objectifs possibles pour la taille de la population du Québec dans son ensemble. « Si l'on entend assurer une (très faible) croissance du nombre d'habitants », il faudrait « une immigration internationale s'élevant à 76 000 » et « si l'objectif est plutôt d'assurer un effectif stable de la population, ce dernier montant se trouve réduit à environ 65 000 ». (Termote, p. 6)

Voulons-nous favoriser une immigration jeune? Le cahier de consultation n'examine pas l'effet de la proportion de jeunes enfants dans l'immigration permanente sur les résultats de la planification. Il y a pourtant plusieurs raisons pour favoriser la sélection des personnes immigrantes avec enfants d'âge scolaire (en se servant des points dans les critères d'invitation ou en facilitant le regroupement familial) :

- Termote signale que l'âge moyen de l'immigration permanente est de 30 ans, ce qui veut dire que l'intégration à la population active est assez tardive. Les enfants immigrants du primaire au secondaire passent autant d'années sur le marché du travail que les enfants nés au Québec;
- Ces enfants sont francisés par l'école française. « Après cinq ans de résidence au Québec, 60 % des enfants immigrants arrivés au pays avant l'âge de 15 ans ont appris le français, un pourcentage qui passe à 78 % après



« Il faut accepter que désormais l'immigration internationale sera quasiment le seul "moteur" de l'évolution démographique du Québec »  
— Marc Termote

10 ans de résidence, puis à 90 % après 18 ans.

Pour les personnes immigrantes arrivées au pays à l'âge de 15 ans ou plus, l'apprentissage du français est nettement plus lent : après 10 ans de résidence au Québec, le tiers a appris le français.

On voit donc que, tant chez les personnes non immigrantes que chez les personnes immigrantes, la fréquentation de l'école joue un rôle majeur dans l'apprentissage du français au Québec, sans compter le fait que l'apprentissage des langues à l'âge adulte est plus difficile<sup>1</sup> ;

- Les familles ont tendance à s'installer (taux de rétention), ce qui veut dire que les ressources dédiées à leurs recrutement, francisation et intégration ne sont pas perdues;
- Sur le plan administratif, il est bien plus simple, plus vite et moins cher

pour tout le monde, si tous les membres de la famille arrivent en même temps, l'alternative étant de passer par le processus cher, interminable et déchirant du regroupement familial.

Mais, dans les cas du regroupement familial, il serait pertinent de recueillir de l'information sur la langue du garant et des personnes parrainées et d'inclure une obligation de favoriser la francisation de ces dernières dans l'entente de parrainage.

#### UN ENJEU D'INTÉGRATION ET DE COHÉSION SOCIALE

Il a été démontré par des experts que les décisions en matière d'immigration ont très peu d'influence sur la courbe du déclin, ou la pérennité du français au Québec. « Agir sur le profil démographique des immigrants n'exerce qu'un effet marginal, parce que la part des immigrants dans l'ensemble de la population est faible. » (Termote, p. 13)

Les objectifs d'immigration en matière de langue répondent plus à des enjeux d'intégration et de cohésion sociale que de pérennité. En ce sens, ce sont les critères de sélection et des efforts en francisation qui sont déterminants et non les volumes.

L'utilisation de la langue française par des personnes venues d'ailleurs permet la pleine participation à la vie quotidienne au Québec et tout effort manifesté de parler la langue de la majorité est hautement apprécié par celle-ci.

L'orientation 3, proposée par le gouvernement dans son document de consultation, aborde l'enjeu linguistique. En ce qui concerne l'immigration permanente, cette orientation fixe une cible de 76 % des admissions permanentes qui déclarent connaître le français chaque année pour la période de planification.

Cet objectif sera sûrement atteint puisque le gouvernement ajoute des exigences de connaissance du français à

presque tous les volets de la catégorie économique et le pourcentage pour l'ensemble des admissions permanentes était déjà à 72,5 % en 2024.

Termote nous rappelle, cependant, que « la connaissance d'une langue ne signifie pas nécessairement son utilisation, que ce soit dans l'espace public ou dans l'espace privé. » (Termote, p. 12) Les efforts pour renforcer l'utilisation du français comme langue commune au Québec demeurent importants.

#### L'IMMIGRATION TEMPORAIRE

Là où le bât blesse (encore) c'est avec l'immigration temporaire. Cette population est beaucoup plus importante que celle de l'immigration permanente et pourtant moins de deux tiers déclare connaître le français. Il n'y a pas de condition linguistique mesurée ou mesurable liée à des permis d'étude ou de travail, ni évidemment à la définition de réfugié. La réponse à cet enjeu présentée dans l'orientation 3 est très faible. On s'engage à « favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes ».

Mettons la situation en perspective. Selon Statistiques Canada, il y avait 565 000 résidents non permanents au Québec, le 1<sup>er</sup> janvier 2025. En 2024, il y a eu 58 000 personnes qui ont obtenu leur résidence permanente au Québec. De ce nombre, à peu près 26 000 étaient résidents non permanents au moment de l'admission.

Les études du Commissaire à la langue française ont fait la démonstration qu'il est irréaliste de croire que la francisation suffira pour assurer l'apprentissage de la langue par l'ensemble des résidents non permanents.

Le professeur Pierre-Carl Michaud nous rappelle que l'enjeu « se trouve principalement au niveau de la francisation des résidents non permanents qui passeront vers la résidence permanente. Le défi est de maintenir et accentuer la francisation sur ce groupe. Seule une francisation, à terme, de ceux qui resteront au Québec permet d'entrevoir un avenir positif pour le français au Québec. » (Michaud, p. 47) Comme les chiffres le démontrent, ce groupe représente une minorité des résidents non permanents.

Si un de nos objectifs en matière d'immigration est de favoriser la pleine participation des personnes immigrantes en français au Québec, la solution est de revenir à un système d'immigration à une étape bien contrôlée, notamment selon l'âge, avec des conditions linguistiques appliquées en amont et des services de francisation disponibles en aval, au besoin. ◀

[1] <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/re-sources/sociolinguistique/2021/scenarios-projection-linguistique-quebec-2011-2036.pdf>, p. 33.

**L'immigration au Québec**  
COMMENT ON PEUT FAIRE MIEUX

Anne Michèle Meggs  
Préface de Pierre Fortin

**INCONTOURNABLE**  
**L'IMMIGRATION AU QUÉBEC**  
**Comment on peut faire mieux**

PAR ANNE MICHÈLE MEGGS  
PRÉFACE DE PIERRE FORTIN

Éditions du Renouveau québécois  
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,  
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4  
Tél. (514) 843-5236 [info@lajournal.info](mailto:info@lajournal.info)

Nom : \_\_\_\_\_

Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## En hommage à Guy Rocher

# Langue des études supérieures et assimilation

**Charles Castonguay**

Les concepteurs de la loi 101 ont regardé l'assimilation bien en face. Ils en ont conclu que pour conjurer l'anglicisation du Québec il faut « orienter les options linguistiques des immigrants » (« La politique québécoise de la langue française », Gouvernement du Québec, 1977). Cela exige que la société québécoise soit « globalement francisée ». Entre autres, le français doit devenir « véritablement la langue de travail et des affaires ». Et l'école anglaise « doit cesser d'être assimilatrice et doit donc être réservée à ceux pour qui elle a été créée ».

À l'origine de la loi 101, ce livre blanc de 1977 souligne de même « la menace assimilatrice [à laquelle sont sensibilisés les] Montréalais francophones qui assistent chaque année à l'érosion de leur majorité par l'effet [...] de l'assimilation des néo-Québécois à la minorité anglophone ». Nombre d'autres occurrences du verbe assimiler ou de ses dérivés et synonymes le parsèment. Qu'on cesse donc de prétendre que la loi 101 n'avait pas pour but d'agir sur l'assimilation!

### UN COMMISSAIRE AUX YEUX GRAND FERMÉS

Dans son rapport de novembre dernier, le commissaire à la langue française, Benoît Dubreuil, se borne à confirmer que le français recule comme langue de travail et que langue des études supérieures et langue de travail sont liées. Sans se préoccuper du lien entre ces constats et l'assimilation. Pas étonnant que ses recommandations quant à la langue du cégep et du bac virent en eau de boudin.

Or, « L'assimilation est un fait de la vie », dixit Jean Chrétien dans son parfait franglais. *Assimilation is a fact of life*. Au recensement de 2021, 15 % des répondants ont déclaré avoir changé de comportement linguistique principal à la maison depuis leur enfance. Selon Statistique Canada, le va-et-vient quinquennal de l'assimilation est encore plus animé. Cinq pourcent des Canadiens ont changé de langue d'usage au foyer en cinq ans (Les changements de comportement linguistique à la maison, 2023).

L'organisme fédéral considère en effet que « Les changements concer-

nant la ou les langues parlées le plus souvent à la maison sont un phénomène qui contribue grandement à l'analyse de la situation linguistique [...] Ils témoignent de l'usage des langues officielles dans l'espace public (école, travail, commerces, etc.) et de l'intégration de ces langues dans la sphère familiale. » Témoignent, autrement dit, de l'influence qu'exerce l'usage de l'anglais ou du français au travail, au cégep ou au bac sur l'assimilation.

Langue des études supérieures, langue de travail et assimilation sont en fait naturellement liées (voir *Libre-choix au cégep. Un suicide linguistique*, Éditions du Renouveau québécois, 2017). Comblons donc le silence radio du commissaire Dubreuil à cet égard.

### LANGUE DE TRAVAIL ET ASSIMILATION

Virginie Moffet a relevé le lien entre langue de travail et assimilation au recensement de 2001 (*Langue de travail : indicateurs relatifs à l'évolution de la population active et à l'utilisation des langues au travail*, Office québécois de la langue française, 2006). Au Québec, 13 % des francophones, langue maternelle, qui travaillaient en anglais en 2001 parlaient l'anglais comme langue principale à la maison, contre 0,6 % parmi ceux qui travaillaient en français. Parmi les allophones qui s'étaient francisés ou anglicisés, sur le plan de leur langue d'usage au foyer, 71 % de ceux qui travaillaient en français avaient opté pour le français, contre 12 % parmi ceux qui travaillaient en anglais.

L'OQLF a passé cela sous silence dans son rapport subséquent sur la situation du français. Le lien signalé par Moffet demeure néanmoins aussi indéniable aujourd'hui. Au recensement de 2021, parmi les allophones qui s'étaient francisés ou anglicisés, quant à leur langue d'usage, 83 % de ceux qui travaillaient en français s'étaient francisés, contre 15 % parmi ceux qui travaillaient en anglais.

Cet écart dépasse celui de 50 points qui caractérise le lien entre langue des études supérieures et langue de travail (voir « Un tataouinage linguistique suicidaire », *L'aut'journal*, septembre 2025). Vingt ans d'observations confirment ainsi un lien tout aussi béton entre langue de travail et assimilation qu'entre langue des études supérieures et langue

### Apport de l'assimilation à l'anglais et au français entre 2011 et 2021 parmi la cohorte recensée au Québec en 2011 à l'âge de 5 à 14 ans\*

|                                       | Apport de l'assimilation<br>(langue d'usage moins langue maternelle) |          |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------|
|                                       | Anglais                                                              | Français |
| Recensement de 2011                   | 11 400                                                               | 14 100   |
| Recensement de 2021                   | 21 500                                                               | 12 000   |
| Apport additionnel entre 2011 et 2021 | + 10 100                                                             | (2 100)  |

\*À l'exclusion des résidents temporaires et après avoir réparti les déclarations de deux ou trois langues maternelles ou d'usage de façon égale parmi les langues déclarées.

de travail. Il s'ensuit que langue des études supérieures et assimilation sont solidement liées aussi.

### LANGUE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET ASSIMILATION

Dubreuil était outillé pour constater ce lien. Son étude complémentaire *Langue d'enseignement, utilisation du français au travail et choix linguistiques* (2024) fait appel aux données de recensement sur la langue de travail. Le recensement nous renseigne toutefois sur l'assimilation aussi. Mais le commissaire a eu froid aux yeux.

*L'usage des langues officielles à la maison selon le parcours scolaire des diplômés* (Étienne Lemyre, Statistique Canada, 2025) confirme le lien boudé par Dubreuil. Sauf que Lemyre se limite à l'apport de l'assimilation aux minorités de langue officielle au Canada. C'est-à-dire, au Québec, à l'assimilation à l'anglais. Qu'il exagère, d'ailleurs, en comptant comme anglicisé à part entière tout francophone qui pratique le bilinguisme anglais-français à égalité à la maison.

Retenons-en seulement qu'au Québec en 2021, 20 % des jeunes adultes francophones diplômés d'un établissement postsecondaire anglais parlaient l'anglais comme langue d'usage au foyer, façon Lemyre. Contre 2 % des diplômés semblables d'un établissement français.

Apprécions plutôt de manière plus globale le lien entre langue des études, langue de travail et assimilation. Suivons notamment l'évolution 2011-2021 de l'apport de l'assimilation au français et à l'anglais parmi la cohorte recensée au Québec en 2011 à l'âge de 5 à 14 ans. Grosso modo, en 2011 cette cohorte était à l'école primaire ou secondaire. Âgée de 15 à 24 ans en 2021, elle était, toujours grosso modo, au cégep, à l'université ou aux premiers emplois. Un passage capital de la vie en matière de langue des études et assimilation.

En 2011, l'apport de l'assimilation au français parmi cette cohorte était

légèrement supérieur à son apport à l'anglais (voir notre tableau). Or, parmi la même cohorte, rendue en 2021, l'apport à l'anglais a presque doublé, alors que celui au français a reculé. Devant ce renversement radical, comment ne pas voir l'influence, entre autres, du libre choix de la langue d'enseignement au cégep et au bac?

Par l'intermédiaire ou non de la langue de travail, le libre choix en question contribue de même au bilan de l'assimilation parmi la cohorte âgée de 15 à 24 ans en 2011. Soit un apport additionnel de 9 000 à l'anglais, contre un recul de 1 700 pour le français. Recul qui signifie simplement que depuis 2011, moins d'allophones s'y sont francisés que de francophones qui s'y sont anglicisés. Les deux suivis ci-dessus recouvrent la tranche de vie durant laquelle l'assimilation bat son plein. Un semblable suivi de la cohorte âgée de 0 à 44 ans en 2011 recouvre l'ensemble de la période de la vie où l'assimilation joue un rôle significatif. Il se solde par un apport additionnel de 30 100 à l'anglais, contre un recul de 1 800 pour le français. Au total, donc, en raison, entre autres, du libre choix de la langue des études supérieures, l'assimilation en milieu de vie québécois intervient exclusivement au bénéfice de l'anglais.

Dubreuil affirme dans son rapport vouloir « rétablir l'équilibre » et « stabiliser la situation du français ». Ses recommandations touchant la langue du cégep et du bac en sont aux antipodes, pour s'être fermé les yeux sur l'anglicisation qui sévit en sol québécois.

Paraphrasons le livre blanc de 1977. Il faut orienter les options linguistiques des francophones et allophones. Les institutions d'enseignement postsecondaire anglaises doivent cesser d'être assimilatrices et le cégep et le bac anglais doivent donc être réservés aux ayants droit à l'école anglaise.

Comme le recommandait dans ses interventions plus récentes le regretté Guy Rocher, concepteur constant de la loi 101. ◀

## Le pays où mes enfants sont heureux

Il y a plusieurs années, on m'avait invité à une émission de télé pour réagir avec d'autres Québécois issus de l'immigration aux propos de Jacques Parizeau, tenus le soir du 30 octobre 1995, sur le vote ethnique.

Au cours de l'émission, j'entendais de toutes parts des voix clamant haut et fort la fierté de leurs origines. Fier d'être Africain, fier d'être Sud-Américain, fier d'être Maghrébin, fier d'être Arabe. Quand l'animatrice s'est tournée vers moi pour m'entendre réagir, j'ai répondu simplement : « Madame, la seule chose dont je suis fier dans ma vie, c'est d'être le père de deux garçons, beaux, intelligents et en bonne santé. »

[...]  
Que dire de plus et avec quels mots traduire le bonheur d'être père de deux garçons dont la langue maternelle n'est pas ma première langue et dont la mentalité, malgré mes longues années d'enracinement au Québec, ne sera jamais tout à fait la mienne?



La réponse à cette question, je l'ai croisée un jour à la page 22 du premier roman d'Abla Farhoud, *Le bonheur a la queue glissante*. Une phrase pas comme les autres. Aussi lumineuse qu'une bonne nouvelle. Elle exprime une situation complexe en des mots simples. Elle répond surtout à une question existentielle. Celle à laquelle tout parent immigrant n'échappe pas quand il découvre dans le regard de son enfant un pays différent de celui qu'il a quitté.

Cette phrase, je l'ai souvent clamée comme un slogan, comme une devise, comme le refrain d'un rap ouvert sur demain : « Mon pays, c'est là où mes enfants sont heureux. »

Cette phrase simple est un remède qu'on devrait prescrire à tout parent immigré qui souffre de la difficulté à concilier pays, enfants et bonheur. Il m'est arrivé souvent d'ailleurs de la glisser, mine de rien, dans une discussion avec des parents troublés à l'idée que leurs enfants grandissants ne seraient jamais aussi Haïtiens qu'eux, aussi Algériens ou Marocains qu'eux...

Comme si le bonheur et l'épanouissement des enfants n'étaient envisageables que dans le cadre culturel des parents. Eux qui pourtant se sont arrachés à leurs pays et à leurs cultures, fondamentalement dans le but de donner la possibilité d'un avenir meilleur à leurs enfants!

Vols de temps. Chroniques des années anonymes.  
Mohamed Lotfi  
Leméac, 2019



# Élections municipales

## Les minières siphonnent les nappes phréatiques

### Prioriser l'environnement

Marc Nantel

**O**n constate que les changements climatiques affectent différemment les municipalités selon leur position géographique. En Abitibi, la qualité de l'air, l'accessibilité à l'eau potable, l'augmentation des inondations, l'augmentation des feux de forêt, l'augmentation des périodes de chaleur intense et de sécheresse, la destruction de milieux humides et de tourbières et la perte de territoire due à l'activité minière sont des enjeux incontournables.

Les élections municipales amènent à réfléchir sur les engagements des prochains élus sur la réglementation à imposer afin de s'adapter aux changements climatiques.

Nous vivons dans un monde où on encourage l'individualisme et la surconsommation. Cette façon de vivre est bien ancrée et tout changement dans nos habitudes risque de soulever l'ire de certains groupes et rendre les élus impopulaires.

Afin de susciter des questions à adresser aux candidats, voici quelques problèmes et quelques solutions assez simples qui pourraient être envisagées très rapidement.

#### DIMINUTION DE L'EAU POTABLE

Les Québécois ont toujours perçu leur province comme un endroit où l'eau potable est en grande quantité et même sans limites. Cependant, certains événements récents nous ont fait prendre conscience que plusieurs municipalités au Québec commencent à manquer d'eau.

En Abitibi, les exploitations minières consomment de grande quantité d'eau, ce qui risque de vider plus

rapidement les nappes phréatiques. Le fait que la région ait plus de 73 % de sa population qui s'alimente en eau par les eaux souterraines, dont des eskers via des réseaux municipaux ou privés, démontre que l'enjeu de la qualité et de la quantité d'eau est majeur.

Pour y faire face, les municipalités régionales de comté (MRC) pourraient délimiter, dans leur schéma d'aménagement et de développement (SAD), des territoires dont l'alimentation en eau potable serait compromise par les répercussions engendrées par l'activité minière. Cette délimitation est permise par la règle des Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) que l'on retrouve dans la *Loi sur les mines*.

Pour les municipalités qui alimentent la population par des réseaux d'aqueducs, elles pourraient limiter la consommation de chaque résidence et de chaque industrie en installant des compteurs. Passé un certain seuil de consommation, une taxe pourrait s'ajouter.

Dans les cas extrêmes où la baisse du niveau d'eau est critique, une municipalité pourrait interdire l'utilisation de piscine dans les cours résidentielles.

#### MILIEUX HUMIDES ET TOURBIÈRES

Les élus municipaux devraient aussi être proactifs lorsque vient le temps de protéger les milieux humides et les tourbières. Il est important de les protéger contre toute forme d'exploitation, car les tourbières sont les plus grands capteurs de CO<sub>2</sub>. De plus, les milieux humides protègent les berges des cours d'eau contre les inondations. Il est à noter qu'au Québec, il est encore possible légalement de détruire ces milieux si l'exploitant paie un montant dérisoire par m<sup>2</sup> détruit.



Photo : CANVA

**Les élus municipaux devraient aussi être proactifs lorsque vient le temps de protéger les milieux humides et les tourbières. Il est important de les protéger contre toute forme d'exploitation, car les tourbières sont les plus grands capteurs de CO<sub>2</sub>.**

#### RÉDUCTION DE LA BIODIVERSITÉ

Certaines municipalités de la région utilisent des insecticides afin de réduire le nombre de maringouins et de mouches noires qui pullulent quand l'été est humide. Selon certaines études, d'autres insectes sont affectés par cet épandage, perturbant ainsi toute la chaîne alimentaire et entraînant une baisse de la qualité de la biodiversité dans le milieu. Afin de remettre les écosystèmes en bonne santé, il faudrait mettre fin à cette pratique. Ceci permettrait des économies pour les municipalités et redonnerait un milieu plus sain.

#### FEUX DE FORÊT

Les feux de forêt de l'été 2023, en Abitibi et au nord du Québec, ne sont qu'un aperçu de ce qui peut arriver quand on exploite des forêts anciennes et des forêts riches en biodiversité. Les forêts qui ont brûlé étaient en grande majorité des forêts reboisées avec quelques essences de bois considérées comme rentables pour l'industrie fores-

tière. Malheureusement, ces milieux sont plus fragiles et se défendent moins bien contre les feux. Comme me l'a dit un forestier, nous avons reboisé avec des allumettes.

Des municipalités comme Senneterre ou Lebel-sur-Quévillon ont dû dégager en catastrophe de longs couloirs de forêt autour de leur ville afin de créer des zones tampons pour la protéger. Il faudra sans doute que les couloirs déjà aménagés soient entretenus et peut-être même augmentés.

Il serait aussi possible d'interdire l'exploitation des forêts anciennes restantes dans un périmètre défini autour des villes. Dans ces endroits, il faudrait aussi obliger un reboisement des zones exploitées avec de la végétation indigène diversifiée comprenant autant de feuillus que de résineux.

#### PÉRIODE DE CHALEUR INTENSE

Les périodes de canicule augmentent. Dans les villes, les hausses de température sont encore plus grandes en partie à cause des rues asphaltées.

Il faudrait repenser le développement de nos quartiers résidentiels. La densification pourrait être envisagée afin de réduire l'étalement des villes en diminuant la grosseur des terrains et des maisons. On pourrait par exemple envisager des quartiers résidentiels en forme de pétale qui seraient accessibles par devant par un trottoir. Pour ce qui est de l'accessibilité aux autos, on pourrait envisager un stationnement unique pour chaque rue ou encore aménager des ruelles étroites en gravelle, à sens unique, dans les cours arrière.

On pourrait aussi développer le même genre de quartier avec des immeubles à appartements à quelques étages. Ainsi, la diminution importante de l'asphalte combinée à une obligation d'avoir sur son terrain un certain nombre d'arbres aurait un impact majeur sur la baisse de la température. Donc, en

plus d'avoir un milieu plus agréable, les quartiers résidentiels seraient protégés des temps chauds à venir.

#### AUGMENTER NOTRE AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Présentement, la plupart des régions sont dépendantes de l'extérieur pour leur approvisionnement alimentaire. Pour augmenter leur autonomie, on pourrait envisager la construction de serres sur des toits d'industries ou de commerces à grande surface. Ce genre de projet novateur, qui a déjà fait ses preuves dans certaines villes, est rentable, réduit l'utilisation du territoire et diminue les impacts négatifs environnementaux. Ce serait une bonne façon d'assurer une certaine protection régionale contre les aléas des changements climatiques.

#### POUR LA SUITE

Les élus municipaux sont en mesure d'agir. Le principal frein à une prise de décision axée sur l'environnement est le système de taxation basée sur la valeur immobilière. Dans le but de remplir leur mandat et d'être réélus, nos représentants cherchent à accroître la construction d'immeubles et à implanter de nouvelles industries pour augmenter les taxes. Cette logique de croissance accroît les dépenses de la ville et oblige à continuer dans une croissance sans fin. Nous ne pourrions jamais en venir à atteindre un équilibre environnemental de cette façon. Seul un crash économique catastrophique nous obligerait à nous ressaisir, mais malheureusement, le mal serait fait pour des décennies.

**N'attendons pas d'atteindre un point de non-retour. Nos prochains élus devront prendre du recul et reconnaître la priorité de l'environnement sur l'économie.**

L'auteur est porte-parole du Regroupement Vigilance Miners Abitibi-Témiscaminge (REVIMAT)

**FIER DE PARTICIPER À VOTRE ÉVÈNEMENT!**



**MARIO BEAULIEU**  
Député de La Pointe-de-l'Île



12500, boul. Industriel, Montréal, H1B 5P5

514-645-0101 mario.beaulieu@parl.gc.ca

# La page éditoriale

**Pierre Dubuc** Grande manifestation syndicale dans les rues de Montréal le 29 novembre

## Carney-Legault à l'assaut des syndicats

Un gréviste de Postes Canada, interviewé pour un bulletin de nouvelles, décrivait bien l'enjeu du conflit : « Postes Canada est déjà propriétaire à 91 % de Purolator. Ils veulent tout privatiser, faire de nous des travailleurs "gigs" ». Une situation qui a « échappé », comme par hasard, à tous les éditorialistes et commentateurs qui ont bu, comme du petit lait, les déclarations du ministre Joël Lightbound à l'effet que Postes Canada vivait une « crise existentielle ».

Il a raison. Son gouvernement planifie bel et bien la mort de Postes Canada. Il a deux angles d'attaque. Premièrement, favoriser des entreprises privées de livraison comme Purolator et Intelcom.

L'histoire de cette dernière est intéressante. En 2002, Postes Canada a racheté 50 % de ses actions. Récemment, Amazon lui a sous-traité la majeure partie de ses opérations au Québec après avoir congédié ses 4 500 employés en sol québécois qui voulaient se syndiquer.

Le pdg d'Intelcom, Jean-François Joly, est le frère de Mélanie Joly, la nouvelle ministre de l'Industrie. Leur père, Clément Joly, présidait le comité des finances de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada.

### LAISSER FAIRE

Le deuxième angle d'attaque est de ne rien faire pour adapter la société d'État à la nouvelle économie postale, qui se caractérise par la diminution de la livraison de lettres et l'augmentation de celle des colis.

Dans une entrevue à l'émission *Les faits d'abord* (27 septembre 2025), le professeur Jean-François Ouellet des HEC attirait l'attention sur la présence dans l'organigramme de Postes Canada de trois comités de gestion interne, mais aucun dédié au développement stratégique et à l'innovation.

D'autres pays ont pris les choses en main. Il citait, en exemples, l'Allemagne, le Danemark, la Corée du Sud, le Japon, la France, qui ont adapté leurs services postaux à la nouvelle économie en misant sur la logistique et l'automatisation. Le Danemark, soulignait-il, abandonne la livraison des lettres – les permis de conduire, par exemple, ne sont disponibles qu'en format numérique sur le téléphone – et réorganise l'entreprise à partir de la livraison de colis.

En Allemagne, la poste est cogérée avec le syndicat. Au Canada, on veut plutôt se débarrasser des quelque 55 000 employés et ne leur donner d'autre choix que de se recycler dans les entreprises privées, où les travailleurs, pressés par des logiciels de contrôle, laissent les colis devant votre porte.

Malgré cela, le service de Postes Canada est étonnamment concurrentiel avec les entreprises privées... dans les grandes villes, d'expliquer le professeur Jean-François Ouellet. Les PME y ont recours. C'est l'obligation d'assurer le même service dans toute l'étendue du territoire canadien qui explique le déficit.

La véritable solution au déficit de Postes Canada serait de restructurer l'entreprise en fonction de la livraison de colis et d'intégrer en son sein les entreprises privées, d'abord celles dans lesquelles elle a déjà d'importants intérêts, comme Purolator et Intelcom. Mais cela contreviendrait aux intérêts de la famille Joly et d'autres intérêts privés.

### L'EXEMPLE DE LA SAQ

De son côté, le gouvernement Legault poursuit la privatisation en douce de la Société des Alcools. Il autorise la SAQ à fermer des succursales dans certains quartiers et à les remplacer par des miniagences dans des épiceries et des dépanneurs, qui pourront vendre de l'alcool jusqu'à 23 heures.



La véritable solution au déficit de Postes Canada serait de restructurer l'entreprise en fonction de la livraison de colis et d'intégrer en son sein les entreprises privées.

Je me rappelle que Ronald Asselin (1930-2015), le président-fondateur du syndicat des employés de la SAQ (SEMBSAQ) – fonction qu'il occupera du début des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980 – avait accepté avec beaucoup de réticences l'ouverture d'agences dans des épiceries. Elles devaient être circonscrites uniquement dans des régions éloignées, où il n'était pas rentable d'établir des succursales.

Aujourd'hui, il y a plus d'agences (429) que de succursales (408) et on ferme des succursales pour les remplacer par des miniagences.

Comme dans le cas de Postes Canada, les employés syndiqués de la SAQ sont remplacés par des employés sous payés dans les dépanneurs et des livreurs Uber Eats de la *gig* économie pour livrer les flacons d'alcool à domicile.

### UBÉRISATION DE L'ÉCONOMIE

La *gig* économie, cette économie des « petits boulots », découle de la numérisation de l'économie avec le développement de l'informatique et des technologies des télécommunications. À une extrémité du spectre, règnent sur les marchés financiers, les géants du Web; à l'autre, se trouve un contingent de plus en plus important de travailleurs et de travailleuses mal rémunérés.

Au Canada, 28 % des travailleurs adultes se retrouvent dans la *gig* économie, pour la plupart à temps partiel. Les 18-34 ans forment le groupe le plus important. Soixante-dix-neuf pourcent doivent occuper deux emplois pour arriver à joindre les deux bouts.

Aux États-Unis, 36 % des travailleurs font partie de la *gig* économie par le biais de leur emploi principal ou secondaire, ce qui n'est pas sans relation avec le fait que le taux de syndicalisation est inférieur à 10 %.

Les suppressions massives d'emplois dans la fonction publique, en vigueur et à venir à Ottawa, à Québec et dans les municipalités vont précipiter un grand nombre de travailleuses et de travailleurs dans la *gig* économie.

### UN OBSTACLE : LES SYNDICATS

Là où ils sont organisés en syndicats, les travailleurs et les travailleuses protestent, font grève. Les gouvernements canadien et québécois leur ont déclaré la guerre. Mais ils doivent tenir compte de l'arrêt Saskatchewan de la Cour suprême, qui reconnaît que le droit de grève est une composante indispensable du droit à un processus véritable de négociation collective et qu'il est également protégé constitutionnellement.

Pour contourner ce jugement, Ottawa utilise l'article 107 du *Code canadien du travail*, qui confère au gouvernement le pouvoir unilatéral de demander au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) d'imposer l'arbitrage exécutoire pour mettre un terme à des arrêts de travail.

Québec a adopté le projet de loi 99, *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*, qui limite l'exercice du droit de grève. Le ministre du Travail, Jean Boulet, un ex-avocat provenant du milieu patronal, prépare un projet de loi visant à forcer les organisations syndicales à dévoiler des états financiers vérifiés détaillés et à rendre « facultatif » le paiement de cotisations syndicales destinées à autre chose que le strict champ de la négociation des conditions de travail.

Le gouvernement de la CAQ, un parti qui n'a aucune structure démocratique, se permet donc de donner des leçons de démocratie aux syndicats!

Pour riposter, le mouvement syndical organise une grande manifestation dans les rues de Montréal le 29 novembre prochain, soit la veille de l'entrée en vigueur des restrictions au droit de grève imposées par le gouvernement de la CAQ. ◀



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef  
**Pierre Dubuc**

Rédacteur en chef adjoint  
**Simon Rainville**

Secrétaire de rédaction  
**Louis Bourgea**

Infographiste  
**Réjean Mc Kinnon**

Correcteur d'épreuves  
**Louis Bourgea**

Abonnements  
**Louis Bourgea**

Adjoint administratif  
**Vyvyann Dorais**

Maquette  
**Jean-Claude Germain**  
**Olivier Lasser**

Webmistres  
**Louis Bourgea**  
**Vyvyann Dorais**

Collaboration spéciale  
**Simon Banville**  
**André Binette**

**Boris**  
**Nadia El-Mabrouk**  
**Bruno Marquis**  
**Robin Philpot**

## Campagne de soutien

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Faites votre chèque à l'ordre de **L'AUT' JOURNAL**

**4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4**

Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).

Adhésion aux AmiEs : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

# Le mouvement syndical

## S'attaquer aux syndicats pour détourner l'attention

### Quand la CAQ s'inspire de Stephen Harper

Sylvain Martin

Le 30 septembre, nous avons eu droit au discours d'ouverture de la session parlementaire de l'Assemblée nationale. Sans grandes surprises, parce que la CAQ avait pris soin de couler l'information dans les semaines précédentes, François Legault nous a servi un discours portant sur ses grands champs d'action que sont l'économie et le portefeuille des contribuables, l'efficacité de l'État, l'identité et la sécurité.

Notre « bon » premier ministre nous a annoncé qu'il avait demandé au ministre des Finances de remettre de l'argent dans les poches des Québécoises et des Québécois. Nous aurons donc droit au même bon vieux film qui met en vedette « Le cadeau électoral de papa Legault », ce beau vieux cadeau qui creuse le déficit du Québec.

Mais, cette fois-ci, je crains que la méthode utilisée afin de camoufler le déficit soit la bonne vieille méthode de la droite, qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul. On coupe dans les programmes sociaux en faisant croire qu'il n'y aura aucun impact sur les services offerts à la population et on remet de l'argent dans les poches des contribuables, si possible avec une baisse d'impôt qui permet d'en donner plus aux riches qu'aux pauvres.

#### DÉTOURNER LES PROJECTEURS

J'ai également lu que notre « bon » premier ministre avait demandé à tous ses ministres de soulever toutes les pierres dans leur ministère afin de trouver des façons d'aller plus vite et d'économiser. Ce qu'il faut entendre ici c'est : « Je ne sais pas trop quoi faire, alors faites n'importe quoi, pourvu qu'on

économise et qu'on réalise des choses avant la fin du mandat. »

Durant ce beau discours, « papa » Legault n'a pas manqué de faire en sorte que les projecteurs se détournent du triste bilan de ses sept années au pouvoir. Son équipe de communication se sert d'un truc vieux comme la terre afin que la population oublie que la CAQ a été totalement inefficace à régler les problèmes auxquels la population du Québec doit faire face tous les jours, comme l'accès à un médecin ou à une chirurgie lorsque nécessaire, le manque de personnel dans nos écoles et l'état vétuste et délabré de certains bâtiments scolaires et du réseau de la santé.

Que dire de la crise du logement, de l'augmentation de la pauvreté, du manque de place dans les CPE et j'en passe. Ce bon vieux truc de droite, c'est de trouver un méchant et de le mettre sous le feu des projecteurs.

#### LE BOUC ÉMISSAIRE CHÉRI DE LA DROITE

Les méchants de prédilection des gouvernements de droite, ce sont les syndicats. Le gouvernement conservateur de Stephen Harper avait utilisé la même stratégie en toute fin de mandat avant de perdre le pouvoir aux mains des libéraux.

Il avait fait adopter, sous le couvert du prétendu « manque de transparence des syndicats », le projet de loi C-377 qui obligeait toutes les organisations syndicales à mettre à la disposition du public des rapports financiers annuels détaillés sur les salaires, les revenus et les dépenses ainsi que la divulgation de toute transaction de plus de 5 000 \$ en indiquant le nom du payeur, du bénéficiaire et la description de la transaction. Des



Photo : @francoislegault/pm/instagram

Les méchants de prédilection des gouvernements de droite, ce sont les syndicats.

amendes étaient également prévues en cas de non-respect de la loi.

Cette liste de dépenses rendue publique serait devenue une source inépuisable pour nos « bons » détracteurs de la droite. Ils auraient pigé des informations dans la liste et, hors contexte ou avec un peu de distorsion de la vérité, ils en auraient fait les grands titres de leurs articles, blogues ou autres publications.

Le projet de loi C-525, autre projet de loi antisyndical adopté en toute fin de règne du gouvernement Harper, faisait en sorte que l'accréditation syndicale n'aurait pu s'obtenir qu'à la suite d'un vote de l'ensemble des salariés visés par l'accréditation.

La méthode a fait ses preuves. Partout où elle a été instaurée, le nombre de nouvelles accréditations syndicales a baissé. Et cela pour une raison très simple. Le moment du vote étant connu d'avance, les employeurs ont tout le loisir de faire ce qu'ils veulent pour tenter d'influencer en leur faveur son résultat.

Ces deux projets de loi n'avaient aucun lien avec la transparence syndicale. Ils avaient cependant tout à voir avec la volonté de ce gouvernement conservateur de mettre les projecteurs sur autre chose que son bilan et, il faut le dire, de fermer la gueule à ces syndicats qui ne cessent de dénoncer et de se battre contre les politiques antisociales des gouvernements de droite.

Heureusement, le gouvernement Trudeau a, en tout début de mandat, abrogé ces deux lois antisyndicales.

On ne connaît pas encore le contenu de la loi que la CAQ compte déposer afin de nuire aux syndicats, mais surtout pour que tous les projecteurs se braquent sur la bataille du « bon papa » Legault contre les méchants syndicats plutôt que sur le piètre bilan de la CAQ.

#### UN DÉFI POUR LES CENTRALES SYNDICALES

Les centrales syndicales auront du pain sur la planche d'ici les prochaines élections. Elles devront trouver le

moyen de se défendre contre les attaques de la CAQ, de défendre les intérêts des familles québécoises contre toutes les folles idées que les ministres du gouvernement Legault « découvriront » en tournant les pierres dans leur ministère, afin de soi-disant faire mieux et plus vite. Des idées, des lois, des règlements pour éviter le véritable enjeu : les sept ans d'absence de gouvernance de la CAQ.

De plus, je crois que les grandes centrales devront exiger des partis politiques qui aspirent à remplacer la CAQ au pouvoir qu'ils s'engagent à abroger toute loi antisyndicale que la CAQ pourrait faire adopter et à réparer tous les dommages causés aux services publics durant ses deux mandats. Tout un défi pour nos centrales syndicales.

Tout cela m'amène à me demander pourquoi « papa » Legault déteste tant les travailleuses et travailleurs du Québec et leurs familles. ◀

L'auteur est syndicaliste

## NOUVELLE PARUTION

### CAP SUR L'INDÉPENDANCE

Ébauche d'un plan de lutte contre l'extrême droite, le fascisme et la guerre

PAR PIERRE DUBUC

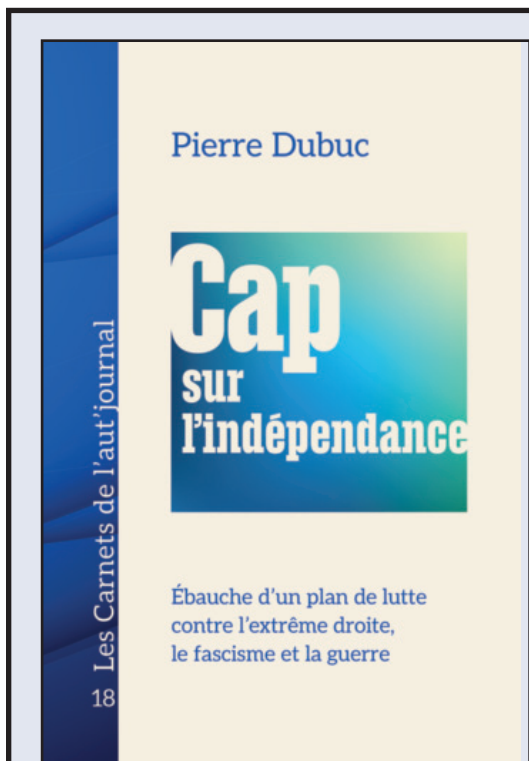
Éditions du Renouveau québécois

10 \$ plus 3 \$ de frais postaux

Faites votre chèque à l'ordre de  
l'aut'journal,  
4270 boul St-Laurent, bur. 204,  
Montréal H2W 1Z4

Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : \_\_\_\_\_  
Organisme : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_



## Pour mener ses attaques antisyndicales

### La CAQ s'inspire des États-Unis

Luc Allaire

**L**es récentes déclarations du ministre du Travail, Jean Boulet, sur la gouvernance et la transparence des syndicats ont fait bondir toutes les organisations syndicales du Québec.

Le gouvernement de la CAQ songe à légiférer pour rendre « facultatives » une part des cotisations syndicales versées automatiquement aux syndicats, selon un reportage du journal *Le Devoir*. L'objectif : éviter que ces fonds soient utilisés pour tenter des actions en justice ou pour participer à des mouvements sociaux « qui ne sont pas liés directement à la représentation des membres. »

Au cours de ma carrière à la Centrale des syndicats du Québec, je me suis rendu à de nombreuses reprises aux États-Unis pour y rencontrer différentes organisations syndicales, dont la NEA (National Education Association), l'AFT (American Federation of Teachers), et la centrale AFL-CIO.

J'ai alors pu constater qu'il y avait eu au cours des ans de multiples attaques visant à limiter l'action des organisations syndicales en s'en prenant à leur pouvoir de percevoir des cotisations syndicales de l'ensemble des travailleurs d'une entreprise syndiquée.

#### UN RAPPEL HISTORIQUE

En 1935, le gouvernement des États-Unis a adopté le Wagner Act qui garantissait le droit des travailleurs de se syndiquer et de négocier des conventions collectives. Lorsque les travailleurs d'une entreprise se syndiquaient, tous les travailleurs de cette entreprise deve-

naient membres du syndicat, devaient payer leur cotisation syndicale et pouvaient négocier une convention collective.

Cette législation a entraîné une augmentation très importante des travailleurs syndiqués aux États-Unis.

Le Canada a adopté le même genre de législation en 1946, la Formule Rand, qui oblige un employeur à percevoir la cotisation syndicale directement sur la paie d'un travailleur syndiqué et de la remettre à son syndicat.

Cependant, après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement des États-Unis a adopté le Taft-Harley Act en 1947, qui a beaucoup réduit la portée du Wagner Act. Dans la foulée, de nombreux États républicains ont adopté des lois « Right-to-work » interdisant les cotisations syndicales obligatoires comme une condition d'emploi dans ces États, tout en obligeant les organisations syndicales à défendre l'ensemble des employés de l'entreprise.

Ce « Right to work » signifie que les employés ont le droit de travailler lorsque leur syndicat est en grève. Tout le contraire des lois antigrévistes de grève au Québec et au Canada. Sans surprise, le taux de syndicalisation a alors commencé à baisser drastiquement dans ces États.

#### DES ATTAQUES CONTRE LES SYNDICATS DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ

Au niveau fédéral, les syndicats du secteur public, incluant l'éducation et la santé, comme AFT et NEA, ont néanmoins pu continuer à bénéficier du régime de cotisations syndicales obligatoires.



Photo : CAO

Toutefois, des amendements ont été apportés pour faire en sorte que seules les cotisations syndicales liées directement à la représentation des membres et à la négociation des conventions collectives demeurent obligatoires.

Cette modification a permis à des gouverneurs républicains de limiter le contre-pouvoir que représentaient les syndicats. Ironiquement, ils ont mené des campagnes antisyndicales sur la base que les syndicats étaient devenus corporatistes et ne pensaient plus qu'à leurs membres, et non à l'ensemble des travailleuses et travailleurs comme auparavant.

En 2010, le gouverneur du Wisconsin a fait adopter la loi 10 qui a privé la plupart des employés du gouvernement de l'État de leurs droits à une négociation collective afin de pouvoir adopter un budget équilibré et attirer des investissements dans le secteur privé.

Ces attaques antisyndicales ont abouti à la décision de la Cour suprême

des États-Unis dans l'affaire *Janus v AFSCME* en 2017 concernant le droit des organisations syndicales du secteur public de collecter des cotisations syndicales de tous les travailleurs syndiqués. La Cour suprême a statué que de telles cotisations syndicales dans le secteur public violaient le droit à la liberté d'expression garanti par le Premier Amendement, annulant la décision de 1977 dans l'affaire *Abood c. Detroit Board of Education*, qui avait auparavant autorisé de telles cotisations.

Les lobbies antisyndicaux ont attendu que Donald Trump nomme des juges à la Cour suprême des États-Unis, qui a alors obtenu une majorité conservatrice, pour appuyer les réclamations d'un travailleur de la santé, M. Janus, qui ne voulait pas payer ses cotisations syndicales.

Depuis ce temps, les syndicats NEA et AFT dans le réseau de l'éducation ont pu maintenir une majorité de leurs membres en menant des campagnes massives de syndicalisation.

Toutes ces attaques ont eu pour effet que le taux de syndicalisation aux États-Unis a connu un déclin significatif au cours des dernières années, passant de 20,1 % en 1983 à 9,9 % en 2024. Ce taux est encore plus faible dans le secteur privé, où il était de 6,1 % en 2021.

#### UNE INSPIRATION POUR LA CAQ

Il semble bien que le ministre Jean Boulet s'inspire de ce qui s'est passé aux États-Unis.

Le président de la CSQ, Éric Gingras, y voit « une tentative pour museler les contre-pouvoirs et affaiblir la voix des travailleuses et des travailleurs. Il n'y a plus de doutes, ce gouvernement cherche clairement à réduire nos capacités d'action et d'intervention ».

La présidente de la CSN, Caroline Senneville, abonde dans le même sens : « Le document préliminaire présenté par le ministre Boulet illustre de manière on ne peut plus limpide les orientations antitravailleurs du gouvernement de la CAQ. »

« Ce gouvernement est en train de perdre la tête! » renchérit la présidente de la FTQ, Magali Picard. « Les cotisations syndicales servent entre autres à représenter les travailleurs et travailleuses auprès de leur employeur, mais aussi pour faire pression sur les gouvernements pour défendre le filet social de toute la population du Québec, syndiquée ou non. Ça fait des semaines que ce gouvernement se cherche des boucs émissaires pour tenter de justifier tous ses échecs. Crise du logement, crise en santé, crise en éducation, crise de l'itinérance, crise de la vie chère, et tout ce que la CAQ est capable d'imaginer c'est de diviser le Québec en semant le chaos. »

Pour l'engagement social et la dignité des personnes âgées

**AREQ**  
Le mouvement des personnes retraitées CSQ  
areq.lacsq.org

# POUR VOUS, HENRI.

Au service des  
personnes âgées.

Protégeons nos services publics  
**onlefaitpouvous.ca**



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada



# Les BLEUS répondent PRÉSENT



24/7



Beau temps/  
mauvais temps



En cas  
d'urgence



Partout

# Les télécommunications

Entretien avec Nathalie Lapointe, présidente du local 6001 d'Unifor

## La révolution IA est déjà bien entamée

Orian Dorais

En 2023, quelques mois après le lancement du module ChatGPT, je consacrais un premier papier à la question de l'intelligence artificielle. J'avais reçu en entrevue la comédienne Tania Kontoyanni – présidente de l'UDA –

qui m'avait confié les inquiétudes du milieu culturel face au déploiement de l'IA. À peine deux ans plus tard, ces appréhensions se révèlent fondées, alors que des agences hollywoodiennes songent à faire signer un contrat à « l'actrice » Tilly Norwood, complètement générée par ordinateur.

Les luttes syndicales profitent à L'ENSEMBLE de la population.



Lisez les grands dossiers



Fae

Fédération autonome de l'enseignement



Photo : Facebook

Dans les deux dernières années, on estime qu'à cause de l'IA, il y aurait eu 400 à 500 postes syndiqués abolis chez Bell, au Québec et en Ontario.

La situation dans le secteur culturel est déjà troublante, mais elle ne représente que la pointe de l'iceberg. Les impacts négatifs de l'IA se font maintenant ressentir dans l'ensemble du monde du travail. Un peu partout dans le monde, les médias rapportent une hausse alarmante du chômage chez les moins de 35 ans.

La crise est particulièrement frappante dans le monde anglo-saxon, ainsi qu'en Corée du Sud, et touche surtout les jeunes diplômés universitaires. Comme par hasard, de plus en plus d'emplois cléricaux ou informatiques sont comblés par l'IA. Je discute de ces enjeux avec Nathalie Lapointe, présidente du local 6001 d'Unifor, qui représente les cols blancs de Bell travaillant dans le secteur de Montréal.

Orian Dorais : On a beaucoup dénoncé le problème de la délocalisation chez les géants canadiens des télécommunications. Diriez-vous qu'on assiste à une « délocalisation vers l'IA » depuis deux ans?

Nathalie Lapointe : Les problèmes de la délocalisation et de l'automatisation sont jumelés. Depuis quinze ans, on se bat contre la délocalisation, qui prend plusieurs formes. Les entreprises ont d'abord eu recours à la sous-traitance outre-mer, dans des pays où les lois sur le travail sont beaucoup plus laxistes.

Les syndicats ont dénoncé ces pratiques avec un certain succès et les compagnies ont convenu d'employer surtout des gens basés au Canada... Sauf que les patrons ont choisi de déléguer beaucoup de tâches à des sous-traitants. Par exemple, Bell s'appuie énormément sur Nordia, une société basée à Laval où personne n'est syndiqué. On assiste à une délocalisation des emplois syndiqués vers des milieux non syndiqués.

### LE DÉPLOIEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

En parallèle, on constate le déploiement de l'intelligence artificielle. Par

exemple, Bell et plusieurs autres utilisent un *chat* automatisé pour répondre aux questions sur leur site Web. Tout le monde l'a déjà remarqué. Dans les centres d'appels, les requêtes de niveau 1 (questions de base) et 2 (problèmes semi-complexes) sont toutes gérées par des boîtes automatisées (composez tel numéro pour tel service) ou par des gens sans syndicats. Seul le niveau 3, soit les interrogations très complexes, est pris en charge par nos membres.

Avec l'IA générative, des départements comme la dépêche – où j'ai travaillé longtemps – ou encore l'ingénierie sont aussi en train d'être automatisés. À la dépêche, la branche qui envoie les tâches aux techniciens, 60 % à 70 % des opérations sont gérées par un algorithme. Des gens s'assurent certes que le robot fonctionne, mais les techs n'ont même pas le droit d'appeler la centrale! C'est la machine qui gère tout.

Quand nos membres partent à la retraite, sont mis à pied ou changent d'emploi, leurs postes ne sont pas renouvelés. Résultat, la main-d'œuvre syndiquée est de moins en moins nombreuse en télécommunications. Au 6001, nous étions 1 200 membres il n'y pas si longtemps. Cette année, nous sommes 54.

### ABOLITIONS DE POSTES

O. D. : Une chute de 95 %!

N. L. : Vous voyez les effets conjugués de la délocalisation, de l'IA et de quelques autres facteurs qui jouent en notre défaveur. Tenez, je vous donne un autre exemple : dans les deux dernières années, on estime qu'à cause de l'IA, il y aurait eu 400 à 500 postes syndiqués abolis chez Bell, au Québec et en Ontario.

Plus largement, la corporation BCE a annoncé l'abolition de 5 000 postes dans l'ensemble de sa structure. Dans le bilan financier où étaient annoncées les premières vagues de coupures, le C.A. a aussi déclaré qu'il se votait une hausse salariale de 22 %.

O. D. : Auriez-vous des suggestions pour encadrer de telles pratiques?

N. L. : Pour la délocalisation, il faut des lois plus strictes. Pour ce qui est de l'IA, c'est compliqué, parce qu'en télécommunications, les changements technologiques font partie de la culture d'entreprise. Avec la fin des cabines téléphoniques, on a vu la disparition des postes liés à l'encaissement de la monnaie. C'était normal, on ne pouvait pas demander de maintenir en poste les gens qui comptaient les 25 cennes des cabines.

Dans n'importe quelle compagnie, la nature du travail change, mais quand même, l'IA amène un bouleversement majeur. Et n'oubliez pas que nos premiers contrats de travail remontent à plus de 100 ans. Nos conventions collectives ont des statuts anciens, qu'il va falloir revoir pour mieux encadrer les nouveaux outils informatiques. Il faudrait par exemple impliquer nos membres dans le développement de l'IA chez Bell, plutôt qu'abolir leurs postes.

Plus largement, les compagnies doivent faire preuve de transparence quant à leur utilisation de cette technologie et le public doit être éduqué sur les enjeux qui y sont liés. On pourrait aussi envisager d'utiliser des logiciels conçus au Québec, au Canada, plutôt que de juste utiliser ceux offerts par les géants de Silicon Valley. Par-dessus tout, les syndicats, les employeurs et les gouvernements doivent s'assurer que les humains restent responsables du milieu de travail. Il faudrait probablement légiférer en ce sens.

### BIG BROTHER

O. D. : Craignez-vous que l'IA facilite la surveillance de vos membres au travail?

N. L. : Nos appels sont enregistrés et écoutés. Nos systèmes d'évaluation sont gérés par un algorithme. Nos écrans sont enregistrés en permanence. Je ne crains pas l'automatisation future de la surveillance. Elle est déjà là.

O. D. : C'est orwellien... Et diriez-vous que ces changements affectent surtout les femmes?

N. L. : Au 6001, et dans tous les syndicats de cols blancs chez Bell, notre convention collective est écrite au féminin. Pourquoi? Parce qu'historiquement, les centres d'appels et les bureaux chez Bell étaient des milieux très majoritairement féminins. C'est plus mixte aujourd'hui, mais les femmes restent majoritaires dans notre milieu de travail.

Avec l'abolition des postes, on empêche des gens – surtout des femmes – d'avoir une longue carrière syndiquée au sein d'une entreprise prospère, avec l'ancienneté et les avantages afférents. Dans le déploiement de l'IA, il y a un risque de sexisme indéniable. ◀

## Ne pas l'invoquer en dehors de son champ d'application

### Quand le mieux est l'ennemi du bien

Nadia El-Mabrouk

« Il y a quelque chose de malsain dans la surenchère de propositions en apparence liées à la laïcité entre la CAQ et le PQ. C'est bien beau de déclarer qu'on va interdire les prières de rue, et maintenant le visage couvert dans l'espace public, mais on ne dit pas comment on va s'y prendre, ni ce que ça va régler, et on contribue à donner à la laïcité une image de radicalité, ce qui n'aide en rien la laïcité. » Voici ce que j'ai écrit sur ma page Facebook à la suite de la proposition faite au colloque de la CAQ d'interdire le visage couvert dans l'espace public. Ma déclaration ayant été mal comprise par certains, je remercie « L'aut'journal » de me permettre de préciser ma pensée.

#### LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LAÏCITÉ

Commençons par rappeler le champ d'application de la laïcité. Elle concerne les institutions publiques. L'autorité publique ayant pour mandat de gérer le bien commun, tous ceux et celles qui travaillent pour l'État doivent s'abstenir de toute position religieuse, spirituelle ou philosophique.

La laïcité est particulièrement importante dans l'enceinte d'un établissement scolaire puisque son rôle est de former de futurs citoyens libres, aptes au jugement critique et en mesure de prendre des décisions éclairées. Mais partout ailleurs (rues, parcs, musées, etc.), c'est le principe de libre expression qui devrait s'appliquer, tout en se conjuguant, bien sûr, avec l'impératif de la protection des droits et libertés d'autrui.

Or, depuis un certain temps, j'entends des appels à la neutralité religieuse

de l'espace public, et à reléguer toute expression religieuse à l'espace privé. Il s'agit d'une dérive malheureuse. Restreindre la liberté d'expression (ou de religion) au domaine privé revient à la nier.

Au Rassemblement pour la laïcité, nous travaillons depuis longtemps à défaire la fausse réputation faite à la loi 21 par le Canada anglais, celle d'être une loi liberticide qui brimerait la liberté de religion dans l'espace public. Va-t-on maintenant donner raison à nos détracteurs?

#### LES PRIÈRES DE RUE

Bien sûr, la laïcité ne règle pas tout, et des lois doivent être édictées pour préserver l'ordre public. Le cas des prières de rue qui se multiplient dans le contexte des manifestations propalestiniennes en est un exemple patent. La CAQ et le PQ proposent de les interdire, mais comment le faire, concrètement, sans brimer la liberté d'expression de tout le monde? C'est le thème sur lequel j'étais amenée à me prononcer samedi dernier au congrès de la CAQ, et voici en partie ce que j'ai dit.

« Que va-t-on interdire au juste? Les processions du Vendredi saint? Une séance de méditation ou une lecture d'un texte sacré au parc? Non! Personne ne le souhaite. En fait, ce ne sont pas les prières qui dérangent, mais ces prières islamistes, parce que ce ne sont pas des prières pacifiques et fraternelles, mais plutôt des appels au Jihad, criards, agressifs et menaçants.

« À mon avis, les prêcheurs profitent de l'exception religieuse du *Code criminel* (alinéas 319(3)b et 319(3,1)b) permettant les discours fomentant la haine s'ils sont prononcés pour des raisons religieuses. Il faut donc continuer à réclamer l'abrogation de ces alinéas iniques du *Code criminel*.



Photo : CANVA

La CAQ et le PQ proposent d'interdire les prières de rue, mais que va-t-on interdire au juste? Les processions du Vendredi saint? Une séance de méditation ou une lecture d'un texte sacré au parc? Non! Personne ne le souhaite.

« Par ailleurs, comme il ne semble pas y avoir de cohérence dans les règlements municipaux, il y a lieu de les harmoniser, en instaurant des balises permettant notamment d'assurer la vocation d'un lieu public, soit d'être ouvert à tous, sans discrimination. Transformer un parc en un lieu de culte et en exclure les citoyens ne pratiquant pas une certaine religion ne devrait pas être accepté.

« Cependant, le plus gros problème dans le cas des prières de rue, c'est le fait que les organisateurs ne demandent aucune autorisation à la Ville. Or, depuis l'abrogation du règlement municipal "anti-manif" P-6, ils en ont tout à fait le droit. Dans ce contexte, on aura beau peaufiner les règlements municipaux, cela ne changera pas le fond du problème. »

Y a-t-il une chance de refaire passer un règlement de type P-6? Toutes les tentatives en ce sens ont été invalidées par les tribunaux, incluant celles visant à interdire les masques dans les manifestations.

#### UNE PROPOSITION DÉTOURNÉE DE SON OBJECTIF INITIAL

Bien sûr, cela n'empêche pas d'essayer de nouveau. Mais les groupes masqués causant des troupes à l'ordre public et usant de violence et d'intimidation envers les citoyens ne sont pas tant des islamistes que des groupes s'identifiant Black bloc, Pink bloc, anarchistes ou antifascistes.

Or, la proposition présentée au congrès de la CAQ visant à interdire les masques lors des manifestations a été amendée afin d'élargir l'interdiction à tout l'espace public. Non seulement cela diminue significativement ses chances d'être appliquée un jour, mais surtout cela la détourne de son objectif initial, soit celui d'assurer la sécurité des citoyens. On élude ainsi le problème des groupes d'extrême gauche, et on passe à celui de l'islam et du niqab.

Certes, le voilement intégral de la femme est une pratique rétrograde à bannir, comme la France a réussi à le faire. Mais est-ce la priorité pour apaiser

### feue la peur

si vous m'avez appris une chose  
vous forêts vastes  
monts sauvages  
têtes dans les nuages

c'est que ma peur de demain  
n'était que manque d'imagination

la clef aux intempéries se trouve  
dans les tourbières  
les marécages

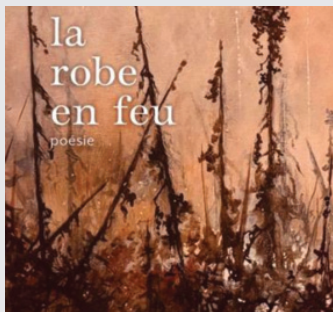
là où se retirent les bêtes  
s'invitent tour à tour  
l'ombre humide et la lumière  
en ces cycles lents  
ces lieux d'apaisement  
au-dehors et en soi

dans la caresse sur le dos du  
chien  
le mot doux déposé au petit matin  
les pas de velours en rentrant le  
soir  
le baiser sur la tempe tard la nuit  
la cuillère de sirop contre la fièvre  
le bol de fruits garni  
les lentes marches  
main dans la main  
les voyages vers un ailleurs  
la foi en autrui

là partout où se donner à voir  
des paysages infinis

si vous m'avez appris une chose  
vous forêts vastes  
monts sauvages  
têtes dans les nuages

c'est qu'il viendra pour chaque  
brûlis  
un baume  
et qu'aucune perte ne résiste  
à la randonnée



La robe en feu  
Gabrielle Filteau-Chiba  
XYZ, 2025

le climat social? Est-ce que cela règlera le problème des manifestations violentes? Est-ce réaliste, à court ou à moyen terme, dans le contexte juridique canadien, alors qu'on ne réussit même pas faire adopter l'interdiction des masques lors des manifestations?

Ma réponse à toutes ces questions est non. Est-ce que cela risque de donner des munitions supplémentaires aux islamistes et de les encourager à mettre en avant leurs femmes en niqab puisque cela semble déranger le gouvernement? Je crains que oui.

Comme je le dis dans mon commentaire, cette multiplication de propositions me semble, à tort ou à raison, liée à une rivalité entre la CAQ et le PQ, pour être celui qui présentera le plus de mesures liées à la laïcité au Québécois. Je me réjouis que ces partis politiques rivalisent d'efforts pour nous assurer un environnement laïque. Mais il faut veiller à ne pas nuire à la laïcité en l'invoquant en dehors de son champ d'application. Le mieux est l'ennemi du bien. ◀

#### La petite histoire de la *Loi sur la laïcité de l'État* et de sa contestation juridique

sous l'angle de l'égalité  
des sexes au Québec



Marie-Claude Girard  
Préface de Nadia El-Mabrouk

LES ÉDITIONS DU NOUVEAU QUÉBÉCOIS

#### La petite histoire de la Loi sur la laïcité de l'État et de sa contestation juridique

#### Sous l'angle de l'égalité des sexes au Québec

PAR MARIE-CLAUDE GIRARD.  
PRÉFACE DE NADIA EL-MABROUK

Faites votre chèque  
à l'ordre de *l'aut'journal*,

4270 boul St-Laurent,  
bur. 204,  
Montréal H2W 1Z4

Tél. (514) 843-5236  
info@lajournal.info

Nom : \_\_\_\_\_  
Organisme : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## Viser une plus grande égalité entre les sexes

# Le port de signes religieux par les élèves

Marie-Claude Girard

La laïcité de l'État est essentielle dans les écoles pour protéger la liberté de conscience des élèves et leur offrir un milieu d'apprentissage exempt de symboles religieux sexistes. L'interdiction du port de signes religieux par les enseignantes et les enseignants ainsi que par les directrices et directeurs des institutions scolaires publiques constitue une excellente première étape, mais est-ce suffisant ?

### UNE PRISE DE POSITION EN 1995

Rappelons qu'à la suite d'une recherche documentaire sur la signification du voile dans l'Islam et sur les répercussions qu'ont eues, sur les femmes, les obligations ou les interdictions de porter le voile, le Conseil du statut de la femme prenait position en 1995 et s'opposait à ce qu'on exclut de l'école les jeunes filles qui portent le voile.

Il reconnaissait alors le sexisme contenu dans le voile, mais jugeait essentiel de prendre en considération les conséquences néfastes pour les filles d'une interdiction qui mènerait certaines d'entre elles à l'exclusion de l'école publique.

### L'EXEMPLE DE LA FRANCE

Or, quelques années plus tard, soit en 2004, la France adopta une loi pour restreindre le port de signes et de tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves dans les écoles, collèges et lycées publics. Ceux qui estimaient cette loi discriminatoire et attentatoire à la liberté religieuse portèrent la cause à la Cour européenne des droits de l'homme.

Cette dernière conclut, en 2009, que l'interdiction des signes ostentatoires avait pour but de veiller à ce que l'expression des croyances religieuses des élèves ne puisse pas se transformer en « source de pression et d'exclusion », conformément à la Convention européenne des droits de l'homme.

Une étude de l'IZA Institute of Labor Economics a par la suite démontré que la loi française avait contribué à améliorer la réussite scolaire des jeunes musulmanes et à réduire les inégalités scolaires entre élèves musulmans et non musulmans.

### DES EFFETS POSITIFS À LONG TERME

L'analyse de l'économiste Éric Morin, directeur d'études à l'EHESS et professeur à l'École d'économie de Paris, qui va dans le même sens,



Mentionnons que la Cour européenne des droits de l'homme a statué, en 2024, qu'interdire les signes religieux n'enfreint pas les droits des élèves.

constate aussi d'autres effets positifs à long terme :

« Il ressort de cette analyse que les jeunes femmes scolarisées juste après l'interdiction sont non seulement mieux diplômées, mais également beaucoup plus souvent mariées avec des personnes du groupe non musulman. Après l'interdiction du voile, la proportion de mariages mixtes est quasiment multipliée par deux pour les femmes du groupe musulman (passant d'environ 12 % à 22 %), tandis qu'elle progresse de façon beaucoup plus modeste pour les hommes (de 25 % à

30 %). Combinée à un meilleur niveau de diplôme, la possibilité de ne pas porter le voile semble élargir le spectre des conjoints potentiels pour les jeunes femmes issues de familles musulmanes et accélérer leur intégration familiale. »

### DEUX RÉALITÉS SOCIOPOLITIQUES DIFFÉRENTES

Bien que la France et le Québec aient des réalités sociopolitiques différentes, la recommandation du Conseil du statut de la femme quant au port du voile par certaines élèves des écoles publiques aurait vraisemblablement été

différente, s'il avait pu considérer l'expérience française et ses données probantes, dans son évaluation.

Mentionnons également que la Cour européenne des droits de l'homme a statué, en 2024, qu'interdire les signes religieux n'enfreint pas les droits des élèves :

« La cour a estimé que « la conception de la neutralité de l'enseignement [...] entendue comme interdisant, de manière générale, le port de signes religieux visibles par les élèves ne heurte pas en soi » la liberté de religion. Elle note que l'interdiction contestée par les requérantes ne vise pas uniquement le voile islamique, mais tout signe religieux visible et que les requérantes avaient été informées au préalable des règles applicables dans les établissements concernés et avaient accepté de s'y conformer. »

La question à savoir si une loi sur la laïcité bonifiée devrait inclure l'interdiction de tous signes religieux par les élèves du primaire et du secondaire des écoles publiques ou subventionnées, afin de protéger leur liberté de conscience et pour permettre l'émancipation de toutes les élèves, est pertinente.

Cette interdiction permettrait de faire en sorte que l'école devienne un véritable sanctuaire où la liberté de conscience de tous et chacune est priorisée, tout en permettant l'émancipation des élèves, pour une plus grande égalité entre les sexes au Québec. ◀

## Une société égalitaire... ou équitable?

Bruno Marquis

On ne parle plus autant d'égalité de nos jours qu'on le faisait il y a moins d'un siècle. Ce bel idéal s'est lentement vu supplanter, dans la plupart des domaines, par le concept infiniment plus subjectif d'équité. Il n'est d'ailleurs pas rare que l'on présente aujourd'hui le concept d'équité comme un concept beaucoup plus flexible que celui d'égalité – ce premier concept permettant en quelque sorte de parer au caractère supposément rigide du second.

Mais qu'en est-il? Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que l'idéal d'égalité, qui nous vient principalement du siècle des Lumières en France au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui a été repris sous la plume de Robespierre lors de la Révolution française avec ce qui deviendra la devise de la France, « Liberté, égalité, fraternité », est un concept objectif qui tend vers un idéal concret et donc mesurable. Et que le concept d'équité, fort ancien lui aussi, est un concept beaucoup plus – sinon entièrement – subjectif.

La notion d'égalité ne prête pas à interprétation. Une société égalitaire en est une où l'on vise à ce que Paul et Julie aient un égal accès à l'éducation, au tra-



Nous ne voulons pas une société équitable, nous voulons une société égalitaire, une société fondamentalement juste!

vail, aux loisirs, aux biens et aux richesses. C'est un idéal concret qui se marie bien avec ceux de liberté et de fraternité. La notion d'équité, elle, dépend entièrement de la conception que l'on se fait de la justice, conception qui varie selon les époques, les milieux et – disons-le – les idées reçues et les préjugés. Une société peut fort bien se juger équitable, comme elle l'a souvent fait et le fait encore, en admettant d'énormes écarts de revenus et d'accès à ces mêmes ressources. Il est par exemple parfaitement équitable, de nos jours, que Julie puisse avoir le même accès que Paul à une position dominante dans une société parfaitement inégalitaire.

La droite et l'extrême droite, qui ne voient le monde que comme une jungle ou une montagne d'égoïsmes, assimilent bien sûr cette notion d'égalité à un

traitement uniforme pour tous, comme si nous n'étions pas tous des membres actifs de la société; et comme si le fait d'accéder tous à une vie meilleure, dans un véritable esprit de fraternité ou de solidarité, ferait à terme de nous des copies conformes les unes des autres. Bref, quand on est de mauvaise foi...

L'effacement de l'idéal d'égalité, comme l'effacement progressif de l'idéal de liberté et de l'idéal de fraternité (que je préfère encore à celui de solidarité), au profit de concepts vaseux et même réactionnaires, modèle notre façon de penser et de concevoir le monde. Nous devons entre autres, pour changer le monde, changer le choix de nos mots qui régit notre façon d'envisager ce monde.

Nous ne voulons pas une société équitable, nous voulons une société égalitaire, une société fondamentalement juste! Nous ne voulons pas la liberté des entreprises ou la liberté commerciale, nous voulons la liberté des individus, d'ici et de partout dans le monde; pas la liberté des libertariens, cette fausse liberté de l'extrême droite, celle du plus fort d'abuser du plus faible, mais la liberté pour tous, dans le respect des libertés de chacun! Nous ne voulons pas des petites solidarités des mieux-nantis et des privilégiés, nous voulons la fraternité universelle, pour tous, une fraternité tribunaire d'une société... égalitaire. ◀

\* Une version similaire a été publiée dans le mensuel Ski-se-Dit.

**Xavier Barsalou-Duval**  
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 202  
Varenes (Québec) J3X 1P7  
xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca  
(450) 652-4442

## Le livre

## La bannière de l'extrême droite

## L'expression « la civilisation judéo-chrétienne »

Pierre Dubuc

**S**i l'on considère les trois versions successives du monothéisme, le premier rameau, le judaïsme, a formulé l'universel moral dont toutes se réclament, mais il est demeuré une religion tribale réservée au peuple que Dieu aurait élu. À l'inverse, le christianisme puis l'islam ont d'emblée affiché une prétention universelle, s'adressant à tous les hommes sans distinction d'appartenance. (Sophie Bessis)

Benjamin Netanyahu justifie le génocide palestinien en se proclamant défenseur de la « civilisation judéo-chrétienne » contre la barbarie du Hamas. C'est sous la même bannière que les ténors de l'extrême droite, dont Mathieu Bock-Côté au Québec, mènent leur combat contre l'immigration musulmane.

Pourtant, cette expression, « civilisation judéo-chrétienne », est une imposture, selon l'historienne Sophie Bessis dans son livre *La civilisation judéo-chrétienne. Anatomie d'une imposture* (Les liens qui libèrent, 2025).

L'historienne rappelle que le terme « judéo-chrétien » n'est utilisé couramment que depuis quelques décennies. Précédemment, au Québec comme en Europe, on parlait plutôt de « civilisation gréco-latine ». Elle ne reconnaissait que l'apport de la Grèce et de l'Empire romain. La filiation était exclusive. Par exemple, que les arts en Grèce aient commencé par une imitation servile des arts de l'Égypte était occulté, souligne Sophie Bessis.

## LA CULPABILITÉ EUROPÉENNE

C'est au procès d'Adolf Eichmann en 1962 que débute, selon l'historienne, la reconnaissance de la spécificité du fait génocidaire à l'encontre des Juifs et le début de la formation d'une responsabilité collective des Européens.

Les Juifs européens sortent alors du ghetto et s'intègrent à la citoyenneté de leurs pays respectifs, deviennent des Européens à part entière et contribuent à la formation de la pensée européenne moderne. C'est au tournant des années 1980 que le terme judéo-chrétien devient d'usage courant. Cette intégration européenne s'accompagne de l'oblitération des Juifs d'Orient, réduits à l'inexistence par les Juifs européens et leurs intellectuels.

Ce « grand remplacement » de l'hellénité et de la latinité par le judéo-chrétien marque l'avènement du recours au registre religieux pour qualifier tout fait de culture. Il permet de jeter un voile sur près de deux millénaires de haine antijuive et sur la longue négation par l'Église catholique de sa filiation abrahamique, soutient Sophie Bessis.

Pour que l'Europe retrouve son innocence perdue avec le nazisme, Sophie Bessis identifie deux stratégies mises en place. Premièrement, qu'Israël soit non seulement l'héritier de la victime, mais victime lui-même de toute éternité. Deuxièmement, populariser le terme judéo-chrétien jusqu'à en faire le socle de la civilisation occidentale. Ainsi, mariés au judaïsme, les pays de tradition chrétienne peuvent s'exonérer à bon compte de leur passé, et d'une partie de leur présent.

## L'EXCLUSION DE L'ISLAM

L'expression a pour effet d'exclure l'islam malgré ses affinités profondes avec divers courants du christianisme et du judaïsme. L'autrice cite l'intense circulation des savoirs entre l'Espagne judéo-musulmane et l'Europe chrétienne que le couple judéo-chrétien contemporain s'attache à retrancher des mémoires collectives.

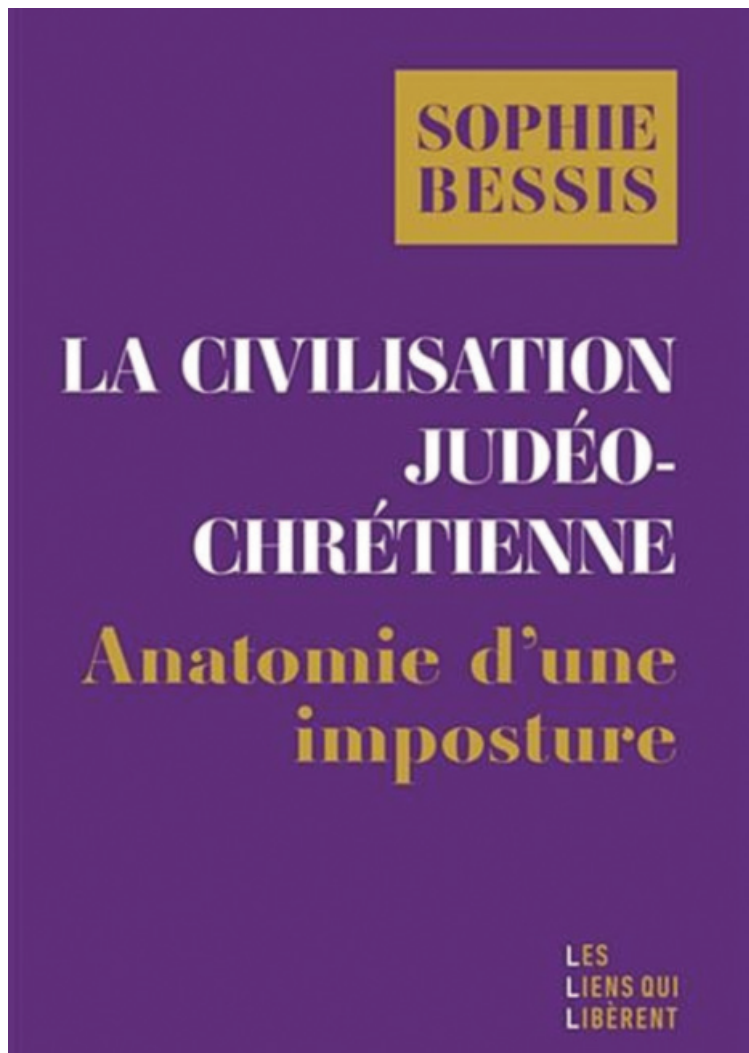
Le développement de l'impérialisme européen et de la colonisation à partir des années 1830 a eu pour effet d'exclure l'islam. Mais, après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe occidentale a eu besoin de bras pour sa reconstruction. Avec l'arrivée des Maghrébins, l'islam est devenu une religion européenne ou plutôt, comme Sophie Bessis le fait remarquer, une religion installée en Europe, mais considérée par une partie de sa population comme ontologiquement étrangère.

L'expansion progressive, à partir des années 1970, des versions les plus radicales de l'islam a évidemment contribué à cette exclusion. Et elle est instrumentalisée par des chroniqueurs comme Mathieu Bock-Côté.

Nous en avons un bon exemple dans une chronique où il avance que « les communautés musulmanes se sentent souvent musulmanes avant de se sentir françaises, anglaises, écossaises ou ainsi de suite », et ajoute que « ces communautés se sentent souvent appartenir à la civilisation islamique, pour peu qu'on me permette cette formule, davantage qu'à la civilisation occidentale, qu'elles abordent souvent en conquérantes [...] ». (« Les alliés du Hezbollah en Occident sont des ennemis de l'Occident », mise en ligne sur le site Web du *Journal de Montréal* le 30 septembre 2024).

MBC a été blâmé pour cette chronique par le Conseil de presse, qui a fait valoir dans sa décision qu'il « n'a trouvé aucune étude affirmant que les musulmans d'Occident ressentent un attachement plus grand envers leur religion qu'envers leur nationalité ».

La décision précise que « même si l'on peut être d'avis que l'islam à titre de religion comporte une notion de conquête, cela ne signifie aucunement que les musulmans pratiquants d'au-



L'historienne rappelle que le terme « judéo-chrétien » n'est utilisé couramment que depuis quelques décennies.

jourd'hui en Occident sont eux-mêmes des individus « conquérants ». Or, dans son texte, Mathieu Bock-Côté ne fait pas cette nuance. Il associe les « communautés musulmanes » à la notion de conquête – soit les individus pratiquant cette religion, sans distinction –, ce qui constitue un amalgame qui n'est appuyé, encore une fois, sur aucun fait ».

LA RÉACTION  
DU MONDE MUSULMAN

À l'occidentalisation du « judéo-christianisme » a répondu sa diabolisation par un islam refusant de se reconnaître dans un univers avec lequel il pourrait pourtant légitimement revendiquer sa filiation.

Par un processus inverse à celui de l'Occident, le monde arabo-musulman s'est servi du binôme judéo-chrétien pour expulser de lui-même sa part juive. Pourtant, et jusqu'à l'époque coloniale, juifs et musulmans ont cohabité en terre d'islam de façon autrement moins violente que dans la chrétienté. Cette partie du monde comptait environ un million de juifs à la fin des années 1940. Ils ont presque totalement disparu aujourd'hui.

Ainsi, puisque l'Occident est judéo-chrétien, l'Orient arabo-turco-iranien se doit d'être son inverse.

De son côté, l'État d'Israël n'a cessé de se vouloir occidental, de se définir en fonction de cette seule appartenance. Sa population venue du monde arabe s'est vue confinée dans une profonde marginalité intellectuelle et politique et dans un total déni d'existence culturelle.

Netanyahu l'a proclamé : « Nous faisons partie de la culture européenne... L'Europe se termine en Israël. »

## UN RETOUR AUX RACINES

L'innocence absolue d'Israël, dont l'Occident a fait de l'incarnation du juif nouveau, du juif d'après le génocide, est la condition *sine qua non* de la restauration de l'innocence occidentale.

Le problème est qu'en face de l'innocent il doit toujours y avoir un coupable. Et puisque le Palestinien est l'ennemi d'Israël, celui qui conteste sa légitimité à conquérir, à occuper et à soumettre, il est devenu le coupable.

Si Israël représente tous les juifs, ceux-là deviennent comptables des crimes commis en leur nom. C'est là le danger mortel qui les guette. Le fait pour Israël de quitter le rôle de représentant de la victime pour revêtir l'habit du bourreau peut être considéré comme un séisme.

Sophie Bessis termine son exposé par ces mots :

« Cet essai de déconstruction que j'ai tenté d'entreprendre a pour objectif, celui de retisser les liens rompus de toutes parts et de rebâtir du vivant et du réel à la place des exclusions mortifères que proposent à leurs peuples tous les entrepreneurs identitaires du Nord et du Sud réunis dans leur refus de l'autre, du complexe et du divers, c'est-à-dire dans le refus de toute paix possible. » ◀

## Prendre position

**L**es historiens professionnels ont fait bon usage de la création du passé en tant qu'entité séparée, une création qui a accompagné le développement de leur pratique. Cette pratique a ensuite renforcé la croyance qui la rendait possible. Plus les historiens écrivaient sur des mondes passés, plus le Passé devenait réel en tant que monde à part.

Mais à mesure que diverses crises actuelles empiètent sur les identités qu'on croyait depuis longtemps établies ou silencieuses, nous nous approchons d'une époque où les historiens professionnels auront à prendre plus clairement position dans le présent, sinon l'histoire sera écrite seulement par les politiciens, les magnats de l'industrie ou les leaders ethniques.

Les positions n'ont pas besoin d'être immuables, pas plus qu'elles ne peuvent impliquer une manipulation idéologique des preuves empiriques. Les historiens professionnels qui défendent une histoire consciente de son but [...] n'ont jamais proposé une telle manipulation.



Par contre, la plupart d'entre eux acceptaient la possibilité d'une narration ou d'un présent sans ambiguïté. Avec plus ou moins de certitude, ils étaient prêts à considérer que ces récits sur le passé pourraient révéler avec la plus grande clarté des positions solidement ancrées dans le présent.

Nous savons dorénavant que les récits sont faits de silence qui ne sont pas tous délibérés ni même perceptibles en tant que tels au moment de leur production. Nous savons aussi que le présent n'est lui-même pas plus clair que le passé.

Aucune de ces découvertes n'implique une absence d'objectif. Et elles exigent encore moins d'abandonner la recherche et la défense de valeurs qui distinguent l'intellectuel du simple chercheur. Les positions n'ont pas besoin d'être éternelles pour justifier une défense légitime.

Ne pas comprendre cela, c'est ignorer l'historicité de la condition humaine. Toute quête d'éternité nous condamne au choix impossible entre fiction et vérité positiviste, entre nihilisme et fondamentalisme, qui sont les deux faces d'une même pièce [...] il sera de plus en plus tentant de chercher le salut dans la seule foi, maintenant que la plupart des actions semblent avoir échoué.

Mais peut-être devrions-nous garder à l'esprit que les actions et la parole ne sont pas aussi faciles à distinguer qu'on peut le croire. L'histoire n'appartient pas qu'à ses narrateurs, amateurs ou professionnels. Pendant que certains d'entre nous débattent de ce qu'est l'histoire ou de ce qu'elle n'est pas, d'autres s'en saisissent à pleines mains. ◀

Faire taire le passé.  
Michel-Rolph Trouillot  
Lux, 2025 [1995]

# Le temps de lire

## Un inédit de Pierre Perrault pour comprendre le réel

### Un royaume vous attend

Simon Rainville

**A**lors que le Québec ouvre selon toute vraisemblance un nouveau cycle indépendantiste, il me semble nécessaire de regarder le passé afin de comprendre le présent et préparer l'avenir. Voilà que vient de paraître « **Un royaume vous attend** » (Lux), inédit du cinéaste, poète et dramaturge québécois Pierre Perrault.

Ce livre a servi à l'écriture du film du même nom, qui ouvre son « cycle abitibien » en 1975. Il s'agit d'un procédé récurrent chez Perrault : écrire un synopsis qui est plus que le scénario du film à venir, qui est une œuvre en soi.

Fidèle à son habitude, Perrault y interroge les gens simples, ceux et celles qui font le pays réel, qui habitent le monde, ceux et celles sans qui le mot Québec n'est qu'un songe sans substance. Il brode, autour des mots et des rêves des autres, la réalité qu'il filme. Le protagoniste, Hauris Lalancette, revient dans la majorité des films du cycle. C'est un rêveur infatigable, un indécrottable combattant pour la survie de l'Abitibi.

Perrault filme la mort d'un certain rêve abitibien, celui des familles de colons venues s'établir en cette terre inhospitalière durant la crise économique des années 1930. Ils espéraient créer des villages agricoles où pourrait perdurer une certaine vision du Canada français. Or, la solution proposée était d'un autre âge : « On leur a taillé un domaine pour un cheval au temps du tracteur », constate le cinéaste.

#### COMPRENDRE LE RÊVE DÉCHU DE L'IMPOSSIBLE ROYAUME ABITIBIEN

C'est ce rêve déchu que Perrault documente au milieu des années 1970. Ce projet insensé, émanant d'une vision traditionnelle voulant qu'un vrai Canadien français était un « habitant »

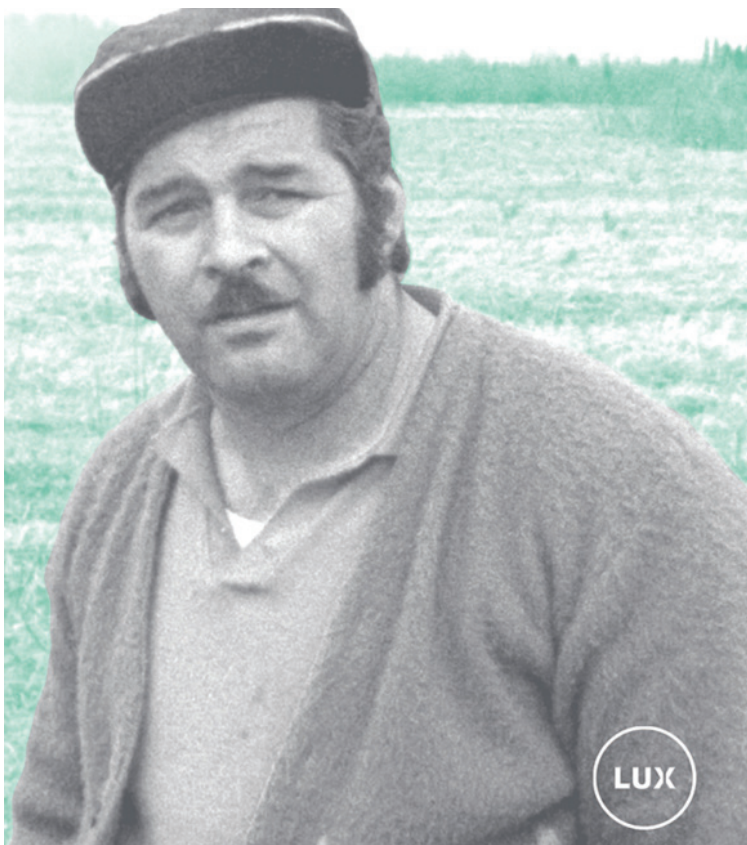
et qu'il était contre nature pour un des nôtres de vivre en ville, agonise 40 ans plus tard.

« L'Abitibi n'a pas de passé, dit l'écrivain. Elle n'a eu qu'un avenir. Et c'est déjà terminé. » Cette Abitibi des défricheurs est rapidement remplacée par celle que filmera Perrault les années suivantes : une Abitibi minière contrôlée par le capital étranger anglo-saxon qui « brûle la roche et des tonnes de bons gars », comme le chante Richard Desjardins.

Or, cette « acharnation », comme le dit ailleurs Perrault, est le sujet réel du film. Il cherche à comprendre ce rêve noble, mais déconnecté du réel. À partir de ce questionnement préliminaire établi en début d'œuvre, le cinéaste avancera tout au long du film au rythme de la conscience de ses personnages :

« Il faudra pourtant finir par comprendre ce qui est arrivé. Veulent-ils seulement le savoir? Peut-on les intéresser à leur propre sort? Comment avoir honte si on n'a pas cultivé l'orgueil? Je dis beaucoup de choses à tort et à travers. La honte existe, et aussi l'orgueil. Mais il faut voir, regarder, comprendre. Ce film propose ce regard. Peut-être n'ont-ils pas pris tous les moyens. À d'autres, tous les moyens sont bons. Le royaume ne se donne-t-il jamais qu'au vainqueur? Mais il y a les trahisons. Faisons donc notre compte de l'Abitibi, cette dernière aventure avant le temps de la consommation. »

Voilà qui résume le film. Comme c'est souvent le cas chez Perrault, le sujet est double : comprendre le cas spécifique de l'Abitibi, qui prend valeur d'étalon de mesure pour le Québec. Et c'est cette exploration de la psyché québécoise qui fait la grandeur de ce film/livre en particulier, et de l'œuvre du cinéaste-poète en général. Perrault y dénonce le manque d'orgueil, qui faisait en sorte que l'on pliait sans honte, individuellement et collectivement à l'époque, devant les minières étrangères, le gouvernement fédéral et ses



Comme c'est souvent le cas chez Perrault, le sujet est double : comprendre le cas spécifique de l'Abitibi, qui prend valeur d'étalon de mesure pour le Québec.

valets québécois, puis qui fait que l'on plie aujourd'hui devant la finance internationale, le consumérisme anglo-saxon et les ingénieurs du chaos de l'intelligence artificielle.

#### NOMMER L'ENNEMI

Puis il y a ce questionnement terrible en lever de rideau qui deviendra un constat à la fin du film : « Peut-être n'ont-ils [les cultivateurs] pas pris tous les moyens. À d'autres, tous les moyens sont bons. » L'angélisme, le manque de réalisme, deux traits typiquement québécois, sont relayés sans arrêt par ceux et celles qui trahissent la nation pour quelques dollars, alors que les barons s'en mettent plein les poches.

Mais Perrault ne met pas seulement la faute sur ses personnages, que les avancées technologiques et les changements socioéconomiques de l'après-guerre ont fait passer « d'une pauvreté dont ils vivaient à une richesse qui les ruine : la richesse des autres ». On ne saurait demander à notre peuple d'être

plus combatif que les institutions qui devraient le défendre et le représenter.

Perrault ne se gêne d'ailleurs pas pour utiliser le mot *ennemi*, mot si rarement utilisé en ce presque pays qui peine à voir la domination qu'il vit, aujourd'hui encore. « Il faudra bien un jour nommer l'ennemi », précise-t-il en début de livre. Et c'est ce qu'il fait au cours des pages suivantes, mais toujours au rythme des cultivateurs qui cherchent à comprendre leur réalité.

Ils se reprochent d'abord mutuellement de laisser tomber le rêve en vendant leur terre et en démenageant leur maison. Puis, ils s'en prennent aux agronomes envoyés par le ministère de l'Agriculture qui viennent leur expliquer l'irréalisme de leur rêve paysan dans un monde en pleine évolution. « Mais il y a peut-être quelque part une autre explication, laisse tomber Perrault, qui ne relève pas de l'agronomie, mais de l'art de la guerre? » Perrault fait ici allusion au politique qui consolide la domination économique.

« On peut parler aujourd'hui de la prospérité de l'Abitibi, mais la prospérité ne parle pas la langue de Camille Morin (l'un des personnages principaux du livre) », constate le cinéaste. Elle parle plutôt la langue d'un « Molson qui se prétend québécois ». Les spéculateurs, anglo-saxons pour l'essentiel, rachètent « à vil prix, celui du mépris » les terres de ceux qui iront travailler pour eux dans les mines et les usines.

Les cultivateurs se rassemblent, cherchent des solutions contre l'inéluctable, comprenant petit à petit que la force du nombre ne compte pour rien contre les géants de l'économie, que la volonté de plusieurs se plie devant la loi du plus fort. À l'occasion, l'un propose la violence, la résistance physique, comme Hauris qui dit : « Ah, c'est révoltant! C'est par rapport, je pense, qu'on a trop d'œuf de pas s'décider de prendre les carabines. »

Mais on fait passer notre prétendu grand cœur, qui n'est au fond que fuite, pour de la noblesse. C'est la réponse du vaincu qui se rabat sur ses caractéristiques morales supposément supérieures à celles des vainqueurs. Histoire de défaite vieille comme l'humanité. « Hauris invoque la sueur des ancêtres dont il est le fils spirituel. Il invoque la lignée, le courage comme un argument. Mais où est la victoire? », demande gravement Perrault.

C'est finalement contre cette lignée que Perrault en appelait à se révolter, il y a 50 ans : « On nous a beaucoup parlé de liberté, de royaume dans notre histoire sans histoire. Les plus beaux mots diraient Hauris. Et c'était pas des trous de cul qui nous annonçaient le royaume, qui nous proposaient la liberté. Savard. Duplessis. Villeneuve, le cardinal. » Cette liberté, qui n'est qu'un mot, une illusion, si on ne vit pas le pays réel, si on laisse le pouvoir aux autres. « Le royaume n'est pas un droit, c'est un fait », conclut-il. C'est à partir du réel, et non pas des discours qui veulent nous vendre le rêve d'un pays imaginaire créé par des marchands, qu'il faut aujourd'hui encore lutter. ◀

**PATRICK BONIN**  
Député de Repentigny  
450 581-3896

**YVES PERRON**  
Député de Berthier—Maskinongé  
819 228-1210

**LUC THÉRIAULT**  
Député de Montcalm  
1 800 263-5726

**GABRIEL STE-MARIE**  
Député de Joliette—Manawan  
450 752-1940

À la **défense**  
des **Québécois.**

**BLOC**  
Québécois

# Le Consensus de Santiago

## Un consensus mondial face à la crise

### La pénurie d'enseignants

Luc Allaire

#### UNE VISION COMMUNE

**E**n cette rentrée scolaire, il est beaucoup question de la pénurie d'enseignantes et d'enseignants qui frappe le Québec. Or, cette pénurie se fait sentir partout sur la planète.

Selon l'UNESCO, il faudra recruter 50 millions d'enseignantes et d'enseignants d'ici 2030 pour assurer une éducation de qualité en petite enfance, au primaire et au secondaire. Aucun continent n'est épargné : en Afrique subsaharienne, le déficit est estimé à 15 millions, tandis qu'en Amérique du Nord et en Europe, il atteint 5 millions.

C'est dans ce contexte qu'a eu lieu, les 28 et 29 août derniers à Santiago du Chili, le Sommet mondial sur les enseignants de l'UNESCO. Ministres de l'Éducation, syndicats, organisations internationales et experts y ont adopté le Consensus de Santiago, un cadre inédit pour transformer la profession et répondre à la pénurie.

Le Québec n'était représenté que par une seule personne : Marjolaine Perreault, qui est directrice générale de la CSQ et membre du bureau exécutif de l'Internationale de l'Éducation (IE). Le ministre de l'Éducation du Québec, de même que tous les ministres de l'Éducation des provinces canadiennes étaient absents à cet événement majeur.

Le Consensus élaboré lors du Sommet de Santiago repose sur six priorités :

- Recrutement et carrière encadrés par des politiques nationales solides.
- Développement professionnel continu et mentorat.
- Dialogue social reconnu avec les syndicats.
- Financement durable des systèmes éducatifs publics.
- Préparation au numérique et à l'intelligence artificielle.
- Inclusion et équité, pour que la profession reflète la diversité des sociétés.

Pour David Edwards, secrétaire général de l'Internationale de l'Éducation, représentant 33 millions de travailleuses et travailleurs : « Sans les enseignants, il n'y a aucun avenir. Ce consensus est une avancée historique, mais le vrai défi sera de forcer les gouvernements à tenir parole. »

« Devant un tel état de situation, il devient urgent de réinvestir en éducation, et non de procéder à des coupes, comme l'a fait l'ex-ministre Bernard Drainville, dénonce Marjolaine Perreault. Les coupures de 570 millions \$ annoncées en juin dernier ont porté un dur coup à tout le réseau québécois de l'éducation. Son annonce de réinvestir 540 millions \$ en réponse aux pressions syndicales et de l'ensemble de la population n'a pas réparé tous les torts causés. De nom-



Les enseignantes et enseignants du monde attendent maintenant des gestes concrets : des salaires justes, des conditions de travail viables et la reconnaissance d'un métier qui demeure au cœur de toute société.

breux professionnels de l'éducation et employés de soutien qui ont perdu leur emploi en juin n'étaient plus disponibles pour reprendre leur poste en août. De plus, ces compressions budgétaires ont grandement dévalorisé les travailleuses et travailleurs de l'éducation. »

#### VALORISER UNE PROFESSION FRAGILISÉE

Partout dans le monde, le métier d'enseignant souffre : salaires insuffisants, surcharge de travail, manque de reconnaissance, violence croissante dans les établissements. Beaucoup quit-

tent la profession dès les premières années, aggravant la pénurie.

À Santiago, les syndicats ont exigé des mesures concrètes : revalorisation des salaires, meilleure rémunération des stages, soutien psychologique, et mentorat pour les jeunes enseignants. Comme l'a résumé Marjolaine Perreault, membre du bureau exécutif de l'IE : « La relation enseignant-élève doit demeurer le cœur du métier. Encore faut-il que les conditions permettent de la cultiver. »

#### TECHNOLOGIE ET INCLUSION : DÉFIS DU FUTUR

Le Consensus insiste sur la nécessité de préparer les enseignants aux bouleversements technologiques. Mais il rappelle aussi une vérité essentielle : aucune machine ne peut remplacer la relation humaine entre enseignant et élève.

L'inclusion est également au centre du texte. Les obstacles à l'entrée dans la profession doivent être levés afin que la diversité des sociétés se reflète dans le corps enseignant. L'avenir dépend aussi de la jeunesse : encourager les étudiantes et étudiants d'aujourd'hui à choisir la carrière est une priorité.

À ce sujet, Marjolaine Perreault rappelle que les dernières négociations ont permis d'augmenter les salaires des enseignantes et enseignants québécois en début de carrière, mais il y a beaucoup d'autres choses à faire pour attirer les jeunes dans la profession enseignante.

#### DES ENGAGEMENTS À CONCRÉTISER

Adopter un consensus est une chose, l'appliquer en est une autre. Les pays signataires devront rendre compte de leurs progrès par un mécanisme de suivi international concernant l'objectif de développement durable numéro 4. Cet objectif adopté en 2015 vise à assurer l'accès de tous à une éducation de

qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, d'ici 2030.

Mais les ressources manquent, surtout dans les pays à revenu faible ou intermédiaire frappés par la crise de la dette. Le Sommet a donc appelé à renforcer la coopération internationale et à reconstituer les grands fonds éducatifs.

Comme l'a affirmé Mugwena Maluleke, président de l'Internationale de l'Éducation : « Ce que nous avons choisi à Santiago, c'est le courage plutôt que la facilité, la justice plutôt que le silence, et l'éducation plutôt que les excuses. »

#### L'HEURE DE VÉRITÉ

Le Sommet de Santiago restera sans doute comme un moment charnière : pour la première fois, gouvernements et syndicats s'entendent sur une vision commune pour sauver la profession. Mais il ne s'agit que d'un point de départ.

Les enseignantes et enseignants du monde attendent maintenant des gestes concrets : des salaires justes, des conditions de travail viables et la reconnaissance d'un métier qui demeure au cœur de toute société.

Le Consensus de Santiago trace la voie. Aux gouvernements, désormais, de passer de la parole aux actes.

**En conclusion,** Marjolaine Perreault souligne que le Consensus de Santiago appelle les États membres à préserver la centralité de la relation enseignant-apprenant, en tant que processus relevant du patrimoine commun de l'humanité, dans un contexte de transformation numérique croissante qui se doit d'être au service de l'humanité et qui ne saurait compromettre le rôle essentiel de socialisation et d'interaction humaine dans l'éducation. ◀

## Municipale 2025 : notre voix compte!

**Le 2 novembre prochain, près de 1100 municipalités au Québec, tiendront simultanément les élections municipales.**

Or, cinq de nos conventions collectives seront à renégocier en 2026, quatre en 2027, quatre en 2028 et deux en 2029. Vous comprendrez que les quatre prochaines années seront déterminantes pour un grand nombre de membres du 429.

Tandis que la CAQ s'attaque aux droits des travailleuses et travailleurs et que les Cols blancs deviennent chaque jour un enjeu de la campagne électorale à la mairie de Montréal, on constate la tendance populiste et polarisante à vouloir s'en prendre à celles et ceux qui font fonctionner leur entité municipale respective.

Pourtant, les données récentes sont sans équivoque<sup>1</sup>. Comme si les conclusions de la commission Charbonneau n'étaient pas assez catégoriques à ce sujet il y a 10 ans... La sous-traitance coûte plus cher et le travail n'est pas mieux fait, au contraire!

Membres du 429, travailleuses et travailleurs du secteur municipal, nous n'avons pas les moyens d'être des témoins passifs de ces campagnes électorales. Nous n'accepterons pas d'être considérés comme un problème plutôt que la solution au problème. Allez questionner vos politiciens et politiciennes. Sensibilisons-les à notre réalité. Faites-le aussi dans votre entourage.

**Et le 2 novembre prochain, avant de déposer votre bulletin dans la boîte de scrutin, demandez-vous quel-le candidate ou candidat valorise le plus le travail de celles et ceux qui tiennent les services municipaux à bout de bras.**

L'équipe du 429

<sup>1</sup> <https://iris-recherche.qc.ca/publications/sous-traitance-montreal/>



[sfmm429.qc.ca](http://sfmm429.qc.ca)

**Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal – SCFP**

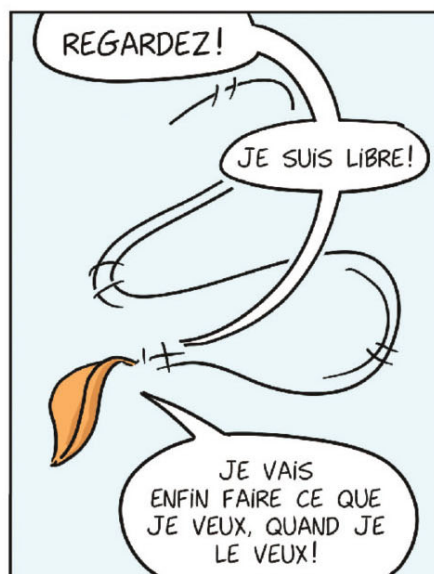


LA DIRECTION D'HYDRO EST  
COMPLÈTEMENT DÉCONNECTÉE



# L'APARTÉ AVEC ÉLORA

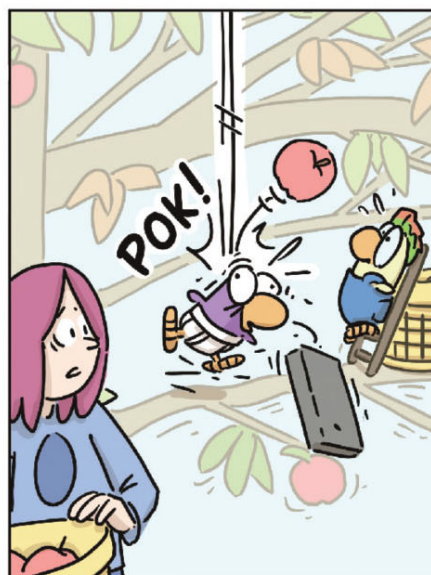
SIMONBANVILLE.COM  
PATREON.COM/BANVILLE



www.simonbanville.com 9852025



www.simonbanville.com 9862025



www.simonbanville.com 9872025



www.simonbanville.com 9882025